

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE DE MÉDITERRANÉE

Projet de compte-rendu

Séance du 19 septembre 2016

Le 19 septembre 2016 s'est tenue à Marseille, en préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la onzième session du Conseil maritime de façade de Méditerranée.

Cette réunion était présidée conjointement par Monsieur Didier LAUGA, préfet du Gard (le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, excusé), et par le vice-amiral d'escadre Charles-Henri de la FAVERIE DU CHE préfet maritime de la Méditerranée.

La liste des membres présents est jointe en annexe.

(La séance est ouverte à 14 heures 40)

- **Discours introductif de Monsieur le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

M. Didier LAUGA (Préfet du Gard) - Madame la Déléguée à la mer et au littoral, Amiral, Monsieur le Préfet maritime, Madame la présidente de la Commission permanente, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les représentants professionnels et associatifs, c'est sans doute une surprise de me voir là. Je suis le préfet du Gard. Le Gard a une façade littorale, mais petite : le Grau du Roi, port qui compte dans le domaine de la plaisance et pour ses pêcheurs, nous en avons parlé auparavant. Évidemment, c'est normalement le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mon ami Stéphane Bouillon, qui devrait vous accueillir. Malheureusement, il a été retenu. Cela arrive parfois dans ces fonctions. Je vais m'efforcer de le remplacer. Il a été appelé à une réunion parisienne qui n'était pas prévue. Il regrette de ne pas être avec vous aujourd'hui. Il m'a demandé de le suppléer, ce que je fais très volontiers.

Je voudrais, en son nom, accueillir ici ma voisine, Madame Catherine Chabaud, déléguée à la mer et au littoral et saluer en notre nom à tous sa nomination à la tête de cette délégation à la mer et au littoral ; et dire, c'est sûrement le sentiment général, que nous sommes reconnaissants qu'elle soit venue elle-même à nos côtés aujourd'hui pour nous donner sa vision des choses sur le dossier majeur de cet après-midi : la stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Nous allons vous présenter aujourd'hui le cadrage national fait en ce domaine, travail lancé depuis plusieurs mois avec de nombreuses contributions. Une stratégie nationale pour la mer et le littoral nous a été transmise. Ce n'est pas auprès de vous qu'il faut insister sur l'importance qu'il revêt. Nous espérons tous qu'il donnera l'impulsion nécessaire aux objectifs que nous pourrions décliner ensuite pour faire de la façade maritime méditerranéenne un exemple de protection du milieu marin et un modèle de développement économique durable.

Nous allons profiter de votre présence, Madame la Déléguée, mais aussi de celle de votre adjoint dans la salle, que je salue également, pour faire entendre – mais nous avons déjà échangé et je sais que vous êtes déjà convaincue avant même que nous nous exprimions – la voix de la Méditerranée, puisque c'est l'objet de cette réunion, et transmettre les grandes idées pour notre espace maritime.

Je partage cette présidence avec un nouveau préfet maritime que j'accueille bien volontiers ici aujourd'hui, s'il m'y autorise car il est plus chez lui que moi ici. Vous avez donc deux nouveaux présidents : un tout à fait exceptionnel et par intérim, moi – j'essaierai de faire au mieux – et un que vous serez amenés à revoir bien plus régulièrement, l'Amiral de la Faverie du Ché, nouveau préfet maritime de la Méditerranée. Amiral, je vous cède très volontiers la parole.

- **Discours introductif de Monsieur le préfet maritime de la Méditerranée.**

VAE Charles-Henri de la FAVERIE du CHE (Préfet maritime de la Méditerranée) - Merci, Monsieur le Préfet. Madame la Déléguée à la mer et au littoral, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les représentants professionnels et associatifs, Mesdames et Messieurs, cette réunion du Conseil maritime de façade est une première pour moi. J'ai pris mes fonctions le 18 juillet dernier à la place de l'Amiral Joly, que vous avez tous connu.

Avant d'aller plus avant, je vais rapidement me présenter pour que vous sachiez d'où je viens. Je suis officier de marine. Je suis rentré dans la marine en 1981. J'ai fait ma carrière de marin dans les forces sous-marines. Je connais bien le monde du silence, qui est tout sauf silencieux, je vous le confirme pour avoir écouté les baleines et les dauphins dans toutes leurs turpitudes. Aujourd'hui, je viens de Paris après avoir passé deux ans et demi à Brest comme adjoint au préfet maritime de l'Atlantique. J'ai déjà pu côtoyer le monde que vous êtes, mais version bretonne, entre 2010 et 2012. Je suis arrivé en Méditerranée le 18 juillet. Je me mets totalement dans les bottes de mon prédécesseur.

Je suis très content de co-présider ce CMF et d'assister à vos travaux, en particulier en présence de Madame Chabaud ; c'est pour nous une caution très importante que sa présence aujourd'hui. Je vous remercie beaucoup d'avoir fait ce déplacement d'Angers – ce n'est pas la porte à côté, pour venir nous aider dans vos travaux et nous présenter surtout la façon dont vous voyez l'avenir de cette stratégie que nous attendions tous et qui est maintenant une réalité.

Mon prédécesseur, l'Amiral Joly, avait appelé mon attention sur l'importance de cette instance, le CMF, qui s'est réunie la première fois en 2011, et qui a désormais atteint sa pleine maturité en contribuant de manière pertinente à la définition de la politique maritime en Méditerranée.

Le CMF est une instance essentielle compte-tenu de la croissance des activités et projets en mer et de l'importance de la prise en compte des enjeux de protection de l'environnement. Le CMF permet aussi une connaissance et une vision globale des projets et des questions maritimes sur l'ensemble du littoral de la façade qui regroupe les trois régions de la Méditerranée, tout en s'appuyant sur des structures existantes ou des initiatives régionales.

En tant que représentant de l'Etat en mer, je suis responsable de la protection de l'environnement. Je dois aussi veiller à ce que toutes les activités maritimes puissent se réaliser dans de bonnes conditions, pour le bien de tous. C'est pourquoi je suis heureux que nous puissions examiner aujourd'hui ensemble un projet de stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML), stratégie qui sera ensuite déclinée dans un document stratégique de façade (DSF). Le Conseil maritime de façade sera bien entendu étroitement associé à la rédaction du DSF. Ces deux documents constitueront ma feuille de route pour l'exercice de ma responsabilité dans la zone maritime Méditerranée.

La présence de Madame Chabaud aujourd'hui témoigne de l'importance des travaux du CMF pour l'adoption de la mise en œuvre de cette stratégie nationale pour la mer et le littoral portée par le gouvernement.

Autre sujet important, les semaines et mois à venir vont nécessiter une forte mobilisation de vous tous pour mener à bien le processus de désignation des zones Natura 2000 au-delà des eaux territoriales. Je sais pouvoir compter sur votre engagement à tous et sur votre sens des responsabilités.

Je vous souhaite et nous souhaite de bons travaux. Je vous propose maintenant, avec mon collègue, d'aborder le premier point à l'ordre du jour : la validation du projet de compte rendu du précédent CMF transmis par courrier électronique par la Direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM), laquelle assure avec M. Andrieu le secrétariat de ce Conseil.

- **Point n°1 : Projet de compte rendu de la séance du 21 mars 2016**

M. LAUGA.- Ce compte rendu est soumis pour approbation. Est-ce qu'il reste des remarques qui n'auraient pas été transmises en amont à la DIRM ? (*Aucune remarque n'est formulée*). Je propose de procéder par un vote à main levée pour approuver le compte rendu.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. Pierre-Yves ANDRIEU (Directeur interrégional de la mer Méditerranée) - Il sera mis en ligne sur le site de la DIRM pour que chacun puisse en prendre connaissance.

- **Point n°2 : Projet de stratégie nationale pour la mer et le littoral**

M. LAUGA.- Je sais que ce sujet a croisé nos réflexions des derniers mois puisque vous avez travaillé ensemble sur un document stratégique de façade et certains ont fait observer qu'il était difficile d'établir un tel document stratégique sans savoir dans quelle stratégie nationale on se situait. Cette stratégie nationale, comme le prévoit le Code de l'environnement, doit résulter d'un document stratégique national. C'est ce qui a été rédigé et ce qui fixe les orientations et objectifs généraux dans ce domaine.

La ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer nous a soumis, le 12 août dernier, ce projet de stratégie en nous demandant de recueillir l'avis de ce Conseil. Ce document vous a été transmis par la DIRM. Vous avez fait remonter des remarques et une délibération a été préparée, mais le mieux pour engager le débat est de laisser parler ceux qui savent et d'abord madame la Déléguée à la mer et au littoral. Si elle veut bien nous donner sa vision des choses, je lui cède volontiers la parole.

Mme Catherine CHABAUD (Déléguée à la mer et au littoral) - Merci, Monsieur le Préfet. Bonjour, Monsieur le Préfet maritime, Monsieur le Directeur interrégional de la mer et Madame la Présidente de la Commission permanente. Bonjour à tous. J'ai beaucoup de plaisir et de fierté à être là. Je vous salue tous. Marseille est ma ville, non pas natale mais la ville d'où est originaire ma famille – mes parents et grands-parents. Je n'ai pas connu mon grand-père mais il était peseur juré dans le port de Marseille, à la Joliette. Nous réunir à la DIRM, à quelques mètres de là où il a dû, j'imagine, exercer son métier, m'a beaucoup touchée.

Beaucoup de plaisir aussi et de fierté à me retrouver à côté de toi, Raphaëlle. Il y a un an, j'étais plutôt un acteur de la société civile, je n'avais pas cette chance encore d'avoir cette mission que la ministre m'a confiée et j'accomplissais un tour de France des solutions pour le climat. J'ai fait escale à La Seyne où nous avons été remarquablement accueillis. Nous avons pu voir l'évolution de ce port et l'impulsion que tu peux donner, en tant que professionnelle de la mer, à cette localité.

Fierté aussi car j'ai participé – cela fait 15 ans que j'ai arrêté la course au large – aux différents exercices qui nous amènent aujourd'hui à cette stratégie nationale pour la mer et le littoral, depuis le Grenelle de la Mer. En tant que membre du Conseil économique, social et environnemental, j'ai même été rapporteur d'un avis sur les océans qui réfléchissait aux moyens et à la gouvernance pour une gestion durable des océans.

Me voici aujourd'hui avec Olivier Laroussinie, que j'ai la chance d'avoir à mes côtés pour piloter cette délégation à la mer et au littoral, à piloter cette stratégie nationale que nous attendons tous de nos vœux. Ce n'est pas un exercice très facile car nous avons tous énormément d'ambitions dans ce texte. Nous sommes tous communément convaincus de l'ambition que la France peut avoir en matière maritime au regard de l'étendue de ses espaces maritimes, de sa présence dans toutes les régions océaniques du globe mais aussi de notre expertise dans un ensemble de domaines que vous représentez les uns et les autres. Tenir la plume n'est pas simple.

Un mot de l'historique de ce texte. Il n'est pas né des derniers mois. C'est un texte inspiré des différents travaux que j'évoquais, notamment de ceux des Assises de la mer. Nous ne sommes pas partis de rien. La synthèse de l'état des lieux est issue d'un travail qui avait été réalisé avant. Nous avons un objectif, Olivier Laroussinie, moi-même et toute l'équipe de la DML : faire un texte assez condensé qui à la fois donne le souffle de la stratégie et rappelle les ambitions de la France.

Nous avons aujourd'hui la chance d'avoir une ministre qui incarne et porte le sujet des océans. Je l'accompagnais la semaine dernière à Washington et je peux vous dire qu'elle portait haut et fort le message de sa volonté de portage de la mer et du littoral. Ce n'était pas un exercice facile. Nous avons fait une première mouture qui a été travaillée par les services du ministère, par le Conseil national de la mer et des littoraux qui a été réinstallé par la ministre en début d'année. Cette mouture est passée ensuite en réunion interministérielle et a reçu le bleu de Maignon avant de partir en consultation publique.

Je crois savoir que le document que vous aviez, sur lequel vous aviez à réagir, était antérieur à la réunion interministérielle de juillet. Nous menons cet exercice au pas de charge. Il y a un calendrier politique et il faut aller relativement vite si nous voulons pouvoir aboutir durant cette mandature. Je dis clairement les choses : il nous faut avancer et nous avons besoin de vos contributions.

Nous entendons beaucoup de critiques ; des points positifs et des critiques. Nous sommes là pour les entendre et faire progresser ce texte. Avant de vous écouter et de laisser la parole à Olivier, je dis sincèrement que je pense que ce texte pourrait gagner en ambition, tant sur les sujets environnementaux que sur les sujets économiques. Nous vous attendons pour renforcer ce texte.

En termes de méthode, nous écouterons bien volontiers les commentaires mais Olivier aura l'occasion d'expliquer qu'au regard de toutes les contributions, des contributions sous forme d'amendements précis au texte seront les bienvenues. Je propose qu'Olivier nous explique comment s'articule cette stratégie.

M. Olivier LAROUSSINIE (Adjoint de la Déléguée à la mer et au littoral) - Bonjour à tous. Un petit complément aux propos introductifs de Catherine Chabaud. Elle l'a rappelé, nous ne sommes pas partis de rien. Beaucoup de matériaux avaient été préparés. Il ne s'était rien passé en 2015 mais n'oublions pas que vous aviez beaucoup travaillé avant et que nous avons à la fois un état des lieux et des propositions remontant des Assises de la mer et du littoral. C'est à partir de cela que nous avons essayé de faire une synthèse en ciblant les aspects stratégiques et en travaillant à l'échelle nationale.

Nous avons produit notamment une carte sur « la France, secteur maritime global » pour rappeler que la France, ce n'était pas seulement trois façades métropolitaines mais aussi des zones économiques dans toutes les parties du monde et un certain nombre d'implications dans des territoires maritimes bien au-delà, à travers le transport, l'exploitation de gaz et de pétrole, l'exploration des grands fonds mais aussi d'aires marines protégées en haute mer, etc. C'est donc une nation qui se revendique maritime, peut-être pas assez, c'est en tout cas ce que l'on dit ; il faut qu'elle se revendique un peu plus comme une nation maritime.

Nous avons fait une synthèse du document d'état des lieux. Au vu du nombre de remarques que nous avons eues sur cette partie, il est évident qu'il reste quelques travaux à faire. Un certain nombre de chiffres étaient datés, un certain nombre de présentations sont à revoir. Je ne m'y étends pas. L'essentiel est plutôt la façon dont nous avons essayé de retraduire la dimension à proprement parler stratégique.

L'exercice a consisté d'abord à identifier les quatre grands objectifs pris en termes de finalité et d'état à atteindre. Nous cherchons à avoir une transition écologique, un développement de l'économie, un milieu en bon état écologique et un pays qui rayonne sur les questions maritimes.

Le texte est assez court et percutant. Il se termine pour chaque objectif par deux enjeux prioritaires. Cela ne veut pas dire que les autres seront oubliés, cela veut dire que pour préparer la dimension de « dispositif de suivi de la stratégie » et les indicateurs à y mettre, nous avons commencé plutôt sur ces questions. Ce sont en fait les prémisses d'un dispositif de suivi que nous avons voulu afficher à travers ces enjeux prioritaires.

Il y a donc des objectifs en termes de finalité et des orientations stratégiques :

- Vous allez retrouver assez classiquement une dimension sur la connaissance et l'innovation, dans laquelle nous avons voulu développer une partie sur la société maritime.

- Ensuite, deux axes se complètent. L'un est plutôt une approche par le territoire maritime où l'on parle de planification, de sûreté des espaces maritimes, de protection des milieux marins. L'autre le complète : « soutenir et valoriser les initiatives, lever les freins », axe est tourné vers les activités avec une entrée plutôt par les activités, en signalant qu'un certain nombre d'activités existent et sont en train d'évoluer et qu'il faut les accompagner alors qu'un certain nombre sont émergentes, soit qu'elles émergent, même si elles existaient déjà, parce qu'elles se développent rapidement, soit qu'elles émergent car tout à fait nouvelles en mer et ont donc besoin de trouver une place. La règle majeure de la stratégie mise en chapeau est de rechercher une conciliation des usages, notamment entre ces nouveaux usages et les usages plus traditionnels.

- Enfin, un axe sur l'international et la vision française, à la fois au sein de l'Union européenne mais aussi au plan international.

Quelques mots des étapes suivantes : c'est un projet de stratégie que vous avez ; ce n'est pas encore la stratégie. Nous sommes dans la consultation à l'aval de l'écriture du projet. Courant octobre, nous nous saisirons de toutes les remarques faites et proposerons une synthèse des avis et des propositions de modifications que nous examinerons avec le Conseil national de la mer et des littoraux. Ce, avant de passer à proprement parler à la validation finale qui devra se faire par un avis plénier du Conseil national de la mer et des littoraux, puis par un examen du Comité interministériel de la mer et enfin par un décret d'approbation. Nous espérons que tout cela pourra se faire d'ici fin novembre.

Bien évidemment, Catherine Chabaud l'a déjà dit, nous pressons un peu le pas après avoir attendu un peu trop longtemps. Vous n'ignorez pas qu'il y a comme un passage à niveau politique l'année prochaine. Il nous paraît donc important, je me permets moi aussi d'insister sur ce point, de conclure très vite pour avoir la vision nationale globale car ce que vous ferez après en matière de document stratégique de façade est un point important. Merci.

M. LAUGA.- La parole est à la salle pour le débat. Qui parmi vous souhaite s'exprimer ? (*Monsieur Codorniou*). Je connais M. Codorniou pour avoir suivi ses exploits sur un terrain de rugby, mais si vous voulez bien vous présenter chaque fois pour le compte rendu...

M. Didier CODORNIU (Vice-Président du Conseil régional Occitanie) - Bonjour. Je suis Didier Codorniou, vice-président de la région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée, en charge de l'économie maritime, littorale et aéroportuaire. Concernant la stratégie nationale pour la mer et le littoral, j'ai échangé avec la présidente Raphaëlle Leguen sur la stratégie, les objectifs et la méthode.

Permettez-moi tout d'abord de revenir sur la méthode. Pour une fois, les élus, qui sont toujours très pressés, demandent un peu de temps, non pas forcément de réflexion mais de concertation. Je préside le Parlement de la mer, structure qui fédère la communauté maritime depuis maintenant un mandat, initiée par Christian Bourquin, ancien président de notre région, et désormais décédé. Ce Parlement de la mer, dans le cadre de la concertation et de la réflexion, est également force de propositions. Je sais que les services de l'Etat, dans le cadre des appels à manifestations d'intérêt sur les zones propices et notamment sur l'éolien en mer, ont consulté un certain nombre d'acteurs et que le Parlement de la mer a été un acteur très décisionnel sur les zones propices.

En effet, je le rappelle, il y avait quatre zones. Le Parlement de la mer était très orienté sur trois zones et je suis très content que la ministre, *in fine*, se soit orientée vers ces trois zones, dont une à Gruissan. Je pense que dans quelques jours il y aura une autre zone sur le Barcarès-Leucate et une autre à Fos.

Je reviens sur la stratégie nationale pour que vous compreniez bien notre fonctionnement. Dans notre région, il va y avoir une nouvelle désignation des acteurs du Parlement dans quelques semaines. Ce document nous est arrivé en juin, il y a donc deux mois, dans une période estivale très chargée. Je ne vous cache pas que même moi en tant que président de cette commission et vice-président, j'ai fait quelques remarques dont je vais vous parler. Je souhaiterais faire des amendements, voire des propositions, avant de le voter et de le proposer en commission permanente en octobre.

Quand on parle de la stratégie nationale, on parle beaucoup de la Bretagne et il me semble que l'on parle moins de la Méditerranée, plus de Marseille et très peu des ports décentralisés que nous avons en gestion, notamment Port La Nouvelle, Sète et Port-Vendres. Il est important que cette concertation soit associée au Parlement. La présidente de notre région, Carole Delga, a envoyé un signe fort sur la Méditerranée. Je le rappelle car nous avons une direction régionale de la mer avec une architecture de 52 M€, plus un plan littoral 21. Le Premier ministre est venu dans la région Occitanie faire une annonce pour organiser ce plan littoral 21 et vous y étiez, Monsieur le Préfet. Tout cela pour dire que sur la stratégie nationale, il est important que nous écoutions l'ensemble des acteurs de notre région pour faire des amendements et des propositions. Nous participerons bien sûr à la commission permanente et voterons le projet légèrement modifié en tenant compte des éléments que je viens de vous citer. Merci.

Mme CHABAUD.- En termes de méthode, je pense que nous y sommes tout à fait favorables avec Olivier Laroussinie. Nous avons déjà regardé les contributions qui ont été faites et il y a de nombreuses remarques tout à fait pertinentes. Nous sommes dans le timing. La consultation publique se termine le 2 octobre, donc le timing convient. J'y suis tout à fait favorable.

M. LAROUSSINIE.- Bien évidemment. Je vous ai dit que c'était en octobre que nous faisons le travail de compilation, de synthèse des avis, etc. Un délai est possible mais pas au-delà du 2 octobre, ou en tout cas pas du 6 ou du 7 octobre, sinon nous n'aurons pas le temps. Il faut que nous soyons en capacité de pendre en compte ce que vous faites remonter.

M. CODORNIU.- J'entends bien. Je vous demande quelques semaines de préparation et d'échanges. C'est un document stratégique attendu depuis des années par tous les politiques et au niveau de la stratégie.

Il nous semble que les modèles économiques ne sont pas assez mis en avant. Nous prendrons le temps. J'entends qu'il est important de faire passer un certain nombre de modifications et de remarques et nous essaierons d'aller au plus vite, mais je dois consulter tous les acteurs, soit pratiquement 200 acteurs de la communauté maritime.

Mme CHABAUD.- Point important, c'est certes un document co-construit mais, *in fine*, cela reste la stratégie de l'État. C'est vraiment un exercice collectif mais il est important de rappeler que cela reste la stratégie de l'État.

Mme Raphaëlle LEGUEN (Présidente de la Commission permanente) - Nous avons eu une réunion informelle précédemment à cette réunion car nous nous sommes rendu compte qu'une partie d'entre vous n'avait pas réalisé qu'il y avait deux documents. Nous avons bien reçu un document en juin mais nous en avons surtout reçu un en août (le mois était déjà bien entamé) et ce document reçu en août n'était pas le même que celui sur lequel nous avons travaillé.

Nous avons d'abord travaillé, quasiment à la virgule près, le document de juin pour nous retrouver avec un document en août qui n'était plus du tout le même. Mais tout le monde ne l'a pas réalisé. Quand nous nous sommes téléphoné pour connaître l'avis de chacun, nous nous sommes rendu compte qu'un certain nombre d'entre nous n'avaient pas analysé

ce document qui nous était proposé.

Nous nous sommes alors demandé comment nous pouvions réagir à cela pour être les plus performants possible et les plus représentatifs de ce que nous représentons chacun. Dans cette assemblée, nous ne sommes pas des individus mais des gens qui représentent des corporations. Pour ce faire, il faut que nous ayons l'avis de nos corporations.

Nous avons demandé à pouvoir travailler sur des amendements que nous envisageons de mettre en forme à la commission permanente et d'être les « garants » de vos idées à tous pour avoir quelque chose qui, au final, ressemble à ce que nous aimerions pour cette stratégie qui, pour nous, est une entente forte de tous les représentants du maritime. Voilà à quelle conclusion nous en sommes arrivés.

L'assemblée générale des élus du littoral se tient le 6 octobre. Pour ma part, l'avis que je donnerai fera état de ce que pensent les élus du littoral au niveau national. La région PACA n'est pas encore en ordre de marche sur le maritime, donc elle n'a pas donné son avis. La région Corse, autour de ses élus, ne se sent pas suffisamment entendue.

Pour être sûrs d'arriver à un résultat qui corresponde à tous, tout cela nécessite plus de temps au niveau de l'instance. Nous avons donc demandé aux services de l'État de faire une proposition qui nous permette d'avoir un travail plus abouti et plus représentatif dans lequel le monde économique, associatif et politique se retrouve pleinement sur des propositions d'amendements cohérentes.

Mme CHABAUD.- Je voudrais préciser la nuance entre les deux textes. En termes de présentation, nous aurions peut-être dû le marquer davantage, dans la première version vous n'aviez pas la synthèse de l'état des lieux ; elle était en cours de rédaction. Nous menons ce travail au pas de charge et nous avons commandé au CEREMA une synthèse de l'état des lieux qui ne figurait pas dans la première version.

Elle est arrivée, mais de manière incomplète ; la partie économique est encore incomplète. Cette synthèse de l'état des lieux, d'une bonne vingtaine de pages, n'est pas la stratégie ; c'est la synthèse de l'état des lieux. Derrière, il n'y avait pas un grand titre « stratégie nationale ». Il a pu y avoir un problème de lecture mais dans les grosses nuances, il n'y a pas tant de différence que cela entre les premier et deuxième textes de la stratégie. La place des régions est intervenue davantage dans la deuxième version, et encore, elle était déjà abordée. Pardonnez-nous, je pense qu'il y a eu un problème de forme qui a mis un peu de confusion dans votre lecture.

M. ANDRIEU.- Dans l'intervalle des réunions du Conseil maritime, la Commission permanente prend le relais. Nous avons anticipé avec le premier texte présenté et diffusé et c'est sur ce document que la commission permanente a travaillé fin juin pour avancer. Il n'y avait en effet pas la synthèse dans ce document.

En revanche, au début de l'été, quand il y a eu mise en communication au public, le Conseil maritime a reçu un rappel sur le fait que la mise en ligne se faisait. C'est sur ce document mis en ligne qu'a porté la consultation d'aujourd'hui.

Sur le fond, je pense que l'on a anticipé ce sujet dans le projet de délibération qui vous est soumis. En effet, à la fin, avant l'avis favorable, c'est un avis favorable « sous réserve » : « *Le Conseil maritime de façade prend acte de l'acceptabilité globale, sous réserve de la prise en compte des propositions de corrections, d'ajouts ou de suppressions transmises ce jour par les membres du Conseil maritime de façade à son secrétariat* ». La correction à introduire dans le projet de délibération qui vous est soumis porte sur « *transmises à ce jour* » qui devra être remplacé par « *qui seront transmises par le biais de la Commission permanente* ». En effet, c'est ce qui est proposé. Cela suppose un accord sur le fait que ce n'est pas le Conseil maritime qui porte l'essentiel des modifications.

Nous vous avons communiqué aujourd'hui ce qui nous est parvenu et nous sommes en attente de certains avis qui ne nous sont pas parvenus, qui nous sont annoncés mais que nous n'avons pas. D'après ce que je comprends, un travail serait donc donné à la Commission permanente pour rédiger des propositions de corrections du texte, la date étant fixée autour de début octobre. Cela ne pourra pas aller au-delà, je crois.

Ceci n'empêche pas le travail sous l'égide du Parlement de la mer ou du Conseil consultatif de la mer en PACA pour préparer notamment l'étape suivante qu'est le document stratégique de façade. En effet, une autre étape arrive très vite ensuite : préparer la stratégie qui sera abordée dans le document stratégique de façade.

En tout cas, par rapport à la SNML, je vous propose, tenant compte de la remarque de M. Cordonniou et de la vice-présidente, de corriger le « *prend acte* » en mettant « *de corrections, d'ajouts ou de suppressions transmis par la Commission permanente* », si c'est bien ce que j'ai compris de la remarque de M. Cordonniou, notamment.

M. Didier REAULT (Adjoint au maire de Marseille) - Je suis adjoint au maire de Marseille, délégué à la mer et président du Parc National des Calanques. J'ai pris connaissance de ce dossier fin juillet car il datait de fin juillet ; je

pense que nous parlons de la même version. J'ai découvert un catalogue assez précis de tous les sujets pouvant concerner le monde maritime, catalogue que nous avons d'ailleurs déjà établi, il me semble, au moment du Grenelle de la mer et d'un certain nombre de réunions ces dernières années ou dernières décennies. Il ne manque rien dans ce catalogue. Tous les sujets y ont été abordés mais on ne peut pas appeler cela une stratégie.

On met en place un certain nombre d'axes stratégiques et d'orientations, c'est bien et il faut les énoncer, ce qui est fait, mais ensuite il faut choisir les priorités de ces axes d'orientation : quelle est la priorité 1 de ce document stratégique, quelle est la priorité 2, la priorité 3, etc. ? Tout cela va évidemment avec les moyens financiers mis en place. Or, je ne vois pas un chiffre, pas un montant financier pour atteindre les objectifs fixés et financer d'éventuels axes stratégiques non classés. Pour moi, ce n'est donc pas un document stratégique.

Par ailleurs, on évoque le partenariat avec des partenaires locaux et régionaux, une nouvelle gouvernance, etc. Je ne sens pas de volonté d'organiser cette gouvernance ; on l'évoque mais il n'y a pas une volonté énoncée de la part de l'État. Vous avez dit qu'il y avait eu une réunion interministérielle à ce sujet, je pense donc qu'il y avait plusieurs représentants des ministères, notamment des finances et de l'aménagement du territoire, de la mer, etc., mais il n'y a pas d'orientations financières disant ce que souhaite l'État en matière de priorités stratégiques ni comment il travaille avec ses partenaires et à quelle hauteur à peu près ; je ne dis pas que ce sont des chiffres qu'il faut absolument graver dans le marbre mais il faut des indications.

Je rappelle, cela a été dit par Raphaëlle, présidente de la Commission permanente, que les régions sont importantes dans la stratégie de la mer avec l'État. Les collectivités quelles qu'elles soient (Départements, agglomérations, Métropole pour Marseille) sont aussi des financeurs importants et ont leurs axes stratégiques car elles sont souvent sur des espaces naturels sensibles, des espaces littoraux gérés par le Conservatoire du littoral ou gérés en direct. Là aussi il y a donc des participations à prévoir et des collectivités à consulter qui doivent être bien davantage prises en considération car ce seront aussi des partenaires financiers de l'État à une hauteur extrêmement importante.

Il y a aussi les établissements publics. J'en représente un : le Parc National des Calanques. Quelle est la stratégie de l'État, quelle est la volonté de l'État vis-à-vis des parcs nationaux, des parcs marins ? Michel Moly, je pense, en parlera. Il est bien gentil d'annoncer la création d'aires marines protégées, de structures qui permettent de gérer ces espaces mais si au bout du compte nous sommes toujours dans les mêmes logiques de contraintes financières et de contraintes de postes et d'organisation de ces structures, on ne pourra pas avancer.

Bref, je veux bien que l'on se prononce sur le catalogue, il requiert mon accord car on a tout dit, pas de problème, mais en aucun cas on ne peut appeler cela une stratégie nationale.

M. Michel MOLY (Conseiller départemental des Pyrénées-Orientales) - Je vais dire la même chose que mes collègues.

Je ne suis pas un parlementaire. Est-ce que ce projet est conforme à la loi et au règlement actuel ? Ce n'est peut-être pas à moi de regarder cela mais des parties sont peut-être à regarder plus en détail. Ce n'est pas mon problème. Mon problème, c'est ce que vient de dire mon collègue : on a de grandes idées, on se félicite mais comment les applique-t-on ?

On parlait de fléchage financier. Le Conservatoire du littoral a un fléchage, le droit de francisation des bateaux, mais on sait qu'au passage, l'État prend une partie de ces recettes. Comme dans beaucoup d'autres endroits, la mer n'a pas les recettes qui correspondent à ce que l'on demande de faire. C'est le premier volet. Je n'y reviens pas, cela a déjà été abordé.

Deuxième volet, aujourd'hui on nous apprend, au moins dans les parcs marins, ce que sont les paramètres pour vérifier si la politique que l'on applique a des résultats et si les objectifs sont atteints. Dans le projet, on n'en parle pas. J'insiste sur ce point ; si ce n'est qu'un projet pour être un projet, autant avoir des résultats.

Mme Denise BELLAN-SANTINI (Directeur de recherche émérite du CNRS) - J'appartiens à l'institut Pythéas de Marseille et suis présidente du conseil scientifique du Parc des Calanques. Je suis un peu étonnée de voir dans les axes stratégiques « *s'appuyer sur la connaissance et l'innovation, mieux comprendre le système mer, structurer la recherche* ». Nous avons l'une des recherches océanographiques les plus fortes au monde mais nous manquons de moyens. Ce n'est pas de structuration que nous avons besoin mais de financements, de postes. Or, nous n'avons pas de postes. Nous en avons eu mais les gens sont partis à la retraite. Je suis partie à la retraite, je suis émérite depuis douze ans mais je continue à travailler car je n'ai pas été remplacée. Voilà le problème ! C'est un problème de financement et non un problème de structuration. Nous sommes structurés, il y a l'Ifremer, les instituts, l'institut Pythéas, il y a la station marine d'Endoume, en France il y a Brest avec l'Ifremer, Roscoff, Wimereux.

« *Développer la recherche et la connaissance pour et par les Outre-mer* » : c'est exactement pareil. Des gens partent travailler en Outre-mer. Nous avons d'ailleurs des points fixes à la fois en Nouvelle Calédonie et dans les Caraïbes mais nous manquons de moyens pour organiser les missions. Je vous rappelle que l'année dernière, une mission a été organisée dans les Caraïbes. Il fallait payer pour aller à la Grenade mais il n'y a pas eu les moyens d'y aller car les financements étaient très réduits.

« *Poursuivre les efforts de formation* » : je ne demande pas mieux mais ce n'est pas avec des stages que l'on forme des personnes qui ont besoin de cinq ou six ans de formation. Les gens qui font de l'environnement en mer ont besoin de fortes connaissances de base. On comprend le système mer mais il faut pouvoir passer les données et les connaissances. Je vous remercie.

M. Christian MOLINERO. (Président du comité régional des pêches et des élevages marins de la région PACA). Comme beaucoup de personnes viennent de le dire, c'est un catalogue de bonnes actions. Nous ne pouvons pas être contre car tout va dans le bon sens mais les problèmes seront dans les détails ; il va falloir regarder ce qui va se passer, regarder les aspects financiers. En effet, dans cette stratégie des actions sont déjà en cours et d'autres sont en cours de mise en œuvre mais il y en a aussi de nouvelles. Or, celles déjà en œuvre sont plus ou moins bloquées et ne vont pas suffisamment loin par manque de moyens. Il va valoir rapidement mettre en face de chaque action des moyens financiers, ce qui n'est pas le cas actuellement.

J'espère que par la suite, nous allons pouvoir travailler sur les détails. Par exemple, au Comité maritime de façade nous avons créé des commissions. J'avais demandé, lors de la dernière réunion, quand elles allaient se réunir. Elles ne l'ont toujours pas été. Or, certaines pourraient travailler sur des sujets importants. Je vais prendre deux ou trois exemples :

La planification spatiale maritime. On nous dit que de nouvelles activités ou des activités existant déjà sont pour certaines en diminution quand d'autres augmentent en puissance. Il faut donc faire une gestion temporelle ou géographique. En tant que pêcheur, je suis inquiet. En effet, nous sommes prêts à partager la mer, nous l'avons toujours fait, mais nous ne voulons pas être éliminés. Si avec de nouvelles activités touristiques, de plaisance ou sportives nous devons être repoussés, nous ne serons pas d'accord. Il faut vraiment en discuter avec des gens de bonne volonté. Nous sommes prêts à discuter. C'est très important.

Une autre discussion devrait avoir lieu car on nous parle de sécurité, tant pour les transports passagers que pour les bateaux de pêche, etc., exception faite de la plaisance et nous avons l'impression, face aux personnes qui sont dans les centres régionaux de sécurité, que les capitaines de bateaux ne sont plus les maîtres à bord. Nous ne sommes plus responsables, ce sont eux qui le sont. Ils veulent avoir un degré de sécurité tel que bientôt tous les bateaux de navigation iront s'immatriculer en Belgique, en Hollande ou au Luxembourg mais plus en France. Nous, les pêcheurs, sommes dans la nasse. Des chantiers régionaux, dont un petit sur l'Etang de Berre, vont couler parce que les personnes iront acheter les bateaux en Espagne, le bureau Veritas en Espagne étant bien moins draconien qu'en France.

Je veux bien l'Europe, je suis entièrement pour, mais il faut savoir ce que l'on veut. Cette discussion doit avoir lieu. Je veux bien qu'il y ait de la sécurité, je suis d'accord, mais il faut qu'elle soit la même pour tous, sinon cela ne fonctionnera pas.

Concernant la qualité des eaux à laquelle les pêcheurs sont très attachés, malheureusement - ce n'est pas la faute des communes car elles se sont donné les moyens de faire des stations d'épuration au sein des communautés de communes - quand il y a un afflux de touristes en été, toutes ces stations ne sont pas à la hauteur. Il y a un gros problème de qualité des eaux. Actuellement, beaucoup de poissons ou d'espèces de la faune et de la flore disparaissent en raison de la qualité des eaux. Mis à part l'acidification des océans, problème mondial, se pose aussi un problème de ce point de vue. C'est toujours une question de moyens à mettre en face.

Je voudrais aussi parler de l'impact des activités. Souvent, on a mis la pêche en première ligne concernant les récifs en disant que c'était la faute aux pêcheurs. Or, toutes les activités ont un impact et c'est souvent l'agglomération de tous ces impacts qui a un effet néfaste sur le milieu et non uniquement la pêche mais, malheureusement, nous sommes souvent montrés du doigt. Il faudrait faire la part des choses. Nous avons un impact certain, je ne dis pas le contraire, mais nous ne sommes pas les seuls. Il va valoir en parler pour que la dégradation de l'écosystème ne soit pas uniquement imputée aux pêcheurs.

M. François BONHOMME (Personnalité qualifiée). Il me semble en plus que, dans cette stratégie très belle, des choses révèlent des contradictions internes avec des objectifs en contradiction les uns avec les autres. Ce n'est pas suffisamment souligné.

A ce titre, les remarques faites par WWF France sur le document du mois d'août me semblent pertinentes. Par exemple, vous ne pouvez pas en même temps constater qu'il y a une énorme augmentation de la population - et cela va continuer

avec 3,5 millions de personnes en plus à l'échelle de 2030 -, dire que l'artificialisation des terres de l'immédiat arrière-pays est énorme et en même temps dire qu'il faut travailler pour augmenter l'attractivité du littoral.

Vous ne pouvez pas dire qu'il faut favoriser par exemple le dessalement de l'eau de mer et dire en même temps qu'il faut réduire la facture énergétique. On sait que c'est horriblement coûteux de dessaler l'eau de mer. Il me semble qu'il y a ainsi des contradictions internes qui ne sont pas suffisamment mises en lumière, explicitées, chiffrées et priorisées. On ne pourra pas tout faire. Cela me semble clair.

M. Pierre APLINCOURT (France nature environnement Provence Alpes Côte d'Azur et Occitanie). Il est en effet essentiel de définir les priorités. Je ne sais pas si l'ordre de présentation définit une priorité mais, en ce qui me concerne, il est évident que le respect du bon état écologique des milieux est la priorité n° 1. C'est d'ailleurs ce respect du bon état écologique des milieux qui conditionne beaucoup des usages que l'on voit apparaître par la suite. Ceci veut dire qu'il faut le mettre en première position, d'autant que la France est, dans le cadre européen, prise en tenailles par deux directives européennes : la directive « eau » et la directive « stratégie marine ». Il faut réaffirmer dans ce document que la priorité des priorités est bien le respect des engagements de la France vis-à-vis de l'Europe en termes de directives « eau » et « stratégie marine ». C'est essentiel. Tout le reste s'appuiera sur ces dispositions.

Le deuxième élément est lui aussi lié à un aspect de gouvernance. Dans le document, vous l'avez dit et certains l'ont remarqué, à plusieurs reprises il est fait état de renforcer la gouvernance, soit au niveau régional, soit au niveau local et d'avancer dans des logiques de gestion intégrée de zones côtières. A ce titre, il est vrai que l'Etat, y compris à travers ses établissements publics et ses parcs nationaux, a un rôle essentiel à jouer. Or, dans le document - c'est aussi le reproche qui est fait - il me semble qu'il faut montrer aussi combien les collectivités locales ont une responsabilité pour s'engager sur ces politiques de gestion locale globale et concertée.

Il y a certes une initiative de l'Etat partout où l'Etat peut le faire et notamment, pourquoi pas, à travers ses parcs nationaux ou le conservatoire du littoral impulser ces politiques, mais tous les acteurs doivent y participer et il faut particulièrement souligner l'importance de l'engagement des collectivités locales.

Concernant l'aspect général du document, il est vrai que nous avons du mal à y trouver la dimension stratégique du projet. Cela peut peut-être venir dans une rédaction future mais il faut l'affirmer.

L'autre point est pour souligner que beaucoup d'usages existent et que d'autres sont à développer mais il faut quand même faire remarquer que l'ensemble de ces usages conduit à ce que l'on appelle, en termes européens, des « pressions ». L'un des premiers objectifs est de gérer ces pressions et ces usages, ne serait-ce que pour permettre le développement de tous les usages. Je rejoins les propos du pêcheur tout à l'heure, nous sommes encore trop souvent en situation de concurrence entre les usages par manque de gestion.

Ainsi, avant-hier je suis allé me baigner dans les eaux du parc national. Malheureusement, j'y ai encore vu des bateaux de plaisance jeter leur ancre sur les herbiers de posidonies, etc. C'est absolument intolérable. Si l'on n'arrive pas aujourd'hui, sur la Méditerranée, à gérer la pression de l'usage, ce n'est même pas la peine d'aller plus loin. Si de nouveaux usages entrent en concurrence avec les autres, tout cela au détriment du milieu naturel, nous allons à la perte. Si je peux me permettre de le dire, nous ne sentons pas très bien tout cela à l'intérieur du document tel que rédigé aujourd'hui.

M. Patrick BARAONA.- (Directeur du Pôle mer Méditerranée). J'ai eu l'occasion de faire déjà quelques remarques sur le premier document. J'ai été un peu piégé car j'ai relu tardivement la version de fin juillet et en la relisant j'ai vu qu'il y avait beaucoup de choses, cela a été dit à plusieurs reprises. Est-ce de l'ordre du catalogue ? Disons que l'on y retrouve les mots-clés et les phrases mais nous avons des difficultés à avoir une vision claire du document en en faisant une lecture complète d'un seul jet. C'est une difficulté pour un document stratégique, même s'il y a beaucoup de choses.

J'ai trouvé malgré tout quelques manques encore sur le volet économique. On parle de sécurité et de sûreté maritime, mais assez peu. Il y a des enjeux extrêmement importants, notamment en Méditerranée, et ils pourraient être davantage soulignés. Indépendamment des problèmes de pêche qui sont mis en avant ou des pollutions, tous les trafics en mer nécessitent aussi des moyens.

On parle beaucoup de constructions navales et on oublie la réparation. Ce n'est quasiment pas mentionné, voire très peu. C'est peut-être inclus dedans mais je pense qu'il est bien de le préciser.

On oublie aussi le numérique. Or, une révolution numérique est en marche. Cela n'apparaît pas assez dans le document quand on parle d'innovation, de connaissances, etc. Comment le numérique peut-il apporter un certain nombre de choses et du progrès dans l'économie maritime, voire sur la protection de l'environnement ?

L'Europe est mentionnée mais peser sur le programme H2020, bien que l'on arrive à la fin, me semble indispensable ; des appels d'offres restent à lancer.

Il y a bien un pilier « croissance bleue » mais la France pourrait le renforcer davantage.

Les 3S régionales apparaissent peu. C'est peut-être compliqué mais sur les fonds structurels, notamment les fonds Feder, des régions maritimes ont, dans leur *Smart Specialisation Strategy*, mis en avant un certain nombre de choses. Peut-être faudrait-il faire le lien, d'une manière ou d'une autre, avec cette stratégie.

Sinon, la proposition faite tout à l'heure me conviendrait pour le Pôle : compléter le document par quelques remarques et passer par la commission permanente pour s'assurer que ces remarques sont transmises.

Mme Catherine PIANTE.- (WWF France). Nous avons fait un commentaire détaillé par écrit, je n'y reviens pas. Nous avons souhaité que puissent être inscrits explicitement les mots « transition énergétique », deux détails qui ont une importance. Nous avons une stratégie pluriannuelle de l'énergie depuis peu et c'est important. Au-delà de la transition écologique, il est important que la transition énergétique figure dans le document, tout comme la doctrine « éviter, réduire, compenser » ; il nous paraît important, vu la difficulté qu'il y aura à fixer un curseur entre les ambitions qui parfois peuvent être antagonistes (pas toujours, nous l'espérons), que la doctrine soit rappelée.

Point nouveau, je m'avance peut-être sur le projet de délibération mais j'ai noté une demande qui m'a interpellée et que je ne comprends pas clairement : « *Les responsabilités des préfets coordinateurs de façades, notamment en matière d'arbitrages, seront renforcées* ». C'est un point important car, évidemment, l'arbitrage sera le nerf de la guerre, le cœur du débat. Pouvez-vous nous expliquer précisément ce que vous entendez par là ? Si cela doit être renforcé, de où part-on et pour arriver où en termes de renforcement et d'arbitrage ?

Peut-on ajouter que les règles d'arbitrage doivent être explicitées et clarifiées pour que l'on sache comment, à terme, l'Etat arbitrera ?

Mme CHABAUD.- Nous allons répondre, Olivier et moi. Je propose de répondre sur le fond et de manière globale.

Catherine Pianté vient d'évoquer le mot « transition ». Je pense que tout l'enjeu de cette stratégie est celui de la transition : passer d'une vision en silos de vos activités et de nos activités liées à la mer et au littoral à une vision intégrée, c'est toute l'ambition de cette stratégie.

Effectivement, si vous attendez que l'on énonce des priorités, chacun des acteurs voudra des priorités sur son secteur d'activité. Le grand enjeu de cette stratégie est plutôt d'explicitier comment, ensemble, nous allons essayer de mieux connaître l'océan, de viser le bon état écologique et de développer nos activités économiques dans le respect des hommes et de la nature. Voilà l'ambition de la stratégie.

J'entends bien les regrets. C'est amusant car, depuis le début - en ce qui me concerne j'ai pris ma mission début mars et Olivier en mai - nous faisons cela au pas de charge et chaque fois que les acteurs nous demandent de leur donner des priorités, nous leur demandons ce que sont pour eux les priorités et jamais personne ne nous répond. Je crois que l'ambition de cette stratégie est explicitée dans les objectifs et dans les axes stratégiques : arriver à aller de cette vision en silos à cette vision intégrée parfaitement incarnée, à mon sens, par les parcs marins.

Les parcs marins sont des lieux où les acteurs se mettent autour de la table, où ensemble ils partent d'un état des lieux, d'une évaluation initiale et regardent comment chacune des activités va pouvoir se développer. Je pense que c'est cela qui est compliqué. Chacun des acteurs voudrait aller plus loin et moi-même j'aimerais que l'on pousse le curseur plus loin. Sur tout ce que l'on exprime autour de l'économie circulaire du littoral, de la compétitivité des ports, des ports du futur, j'aimerais que nous arrivions à fixer des objectifs chiffrés, des indicateurs. Il a été dit qu'il manquait des indicateurs mais il n'est pas facile de sortir des indicateurs.

Avant de réaliser ce travail, j'étais rapporteur de cet avis sur les océans que nous avons porté avec le C.E.S.E et nous étions dans la même problématique : comment bien définir cette vision intégrée, quels indicateurs mettre, etc. ? Ce n'est pas facile. Nous sommes dans une période de transition, il va falloir faire comprendre à tous les concitoyens que la mer est importante, que préserver le littoral est important, qu'il y a un véritable potentiel économique sur le littoral. Il faut aussi, je ne vous le cache pas, le faire partager en très haut lieu et faire comprendre que l'on a besoin de moyens pour mettre en place cette stratégie.

Procédons étape par étape. Je suis la première à me dire que l'on pourrait aller plus loin. Nous allons essayer d'avoir le meilleur texte possible, le plus ambitieux possible, le plus partagé, le plus constructif mais pensez à cette vision intégrée. Nous le disons dans les axes où nous parlons du développement des territoires. N'hésitez pas à nous proposer

des indicateurs. Ce sont des remarques générales, y compris sur les moyens.

Sur la recherche, Françoise Gaill, chercheuse au CNRS et émérite, préside le Comer, lequel a produit la partie concernant la recherche. Là aussi, à défaut de moyens - nous savons ce que sont les ressources de l'Etat aujourd'hui -, dans une situation de contraintes essayons de trouver des solutions malines. Aujourd'hui, on va beaucoup vers la mutualisation des moyens. On a encore entendu Hubert Carré, du comité national des pêches, dire la semaine dernière, alors que l'on réunissait les acteurs de l'économie maritime avec les directeurs de l'administration centrale, que les pêcheurs étaient là aussi pour contribuer à l'observation.

En ce qui concerne les manques, j'attends votre contribution. J'ai bien noté la transition énergétique à joindre à la transition écologique et « éviter, réduire, compenser ». C'est d'accord. Je pense que nous avons du mal à faire partager cette vision intégrée et pourtant c'est écrit dans l'introduction et c'est ce que nous voulons faire passer à la fois dans nos objectifs et dans nos axes stratégiques. Peut-être ne sommes-nous pas les champions du monde de la rédaction, peut-être pouvons-nous aller plus loin. J'espère avoir répondu globalement, en attendant les réponses plus précises d'Olivier.

M. LAROUSSINIE.- Je ne vais pas faire de réponses précises, je suis désolé. C'est le jeu, nous avons besoin de vos remarques écrites. Bien évidemment, une partie de vos critiques est justifiée. Elles seront justifiées une fois la stratégie validée car il y a des choses que l'on ne peut pas éviter.

Pour ce qui est du « catalogue », il est très difficile de faire autre chose que de reprendre un certain nombre de choses qui ont été dites. Il serait dommage, par exemple, de trahir une partie du Grenelle de la mer. Dans le jeu d'une construction où l'on essaie d'associer un maximum d'acteurs, chacun veut quand même retrouver au minimum quelques mots sur ce qu'il fait. Des choix sont faits. C'est quand même organisé.

Pensez aussi à la structure. Je vous ai parlé d'un axe sur une approche territoriale, ne me dites pas que c'était naturel. Il nous a déjà fallu ressortir la définition de ce qu'est un territoire pour être convaincus qu'il pouvait y en avoir en mer. En effet, une grande partie d'entre nous considérait encore qu'il n'était pas possible de parler de territoire en mer.

Sur la gouvernance, il y a encore un débat : on parle des régions et des intercommunalités mais on ne dit rien sur les départements. Le débat n'est pas terminé. Je suis allé devant l'association des régions de France la semaine dernière, devant des techniciens du département. Nous attendons avec impatience des propositions.

Une formule lance le débat : il y a un rôle à donner aux régions. Catherine a évoqué une réunion interministérielle qui a validé ce que nous vous avons soumis, ce qui veut dire que ce que nous vous avons soumis est acceptable par l'Etat, si toutefois cela devait rester en l'état. La question des régions n'était pas évidente. Une partie de l'Etat considère qu'il est seul responsable en mer. Une autre est consciente que les ports étant gérés par les collectivités et le littoral étant éminemment une question de collectivité, c'est difficile. Nous avons eu ce genre de débat.

Peut-être êtes-vous un peu trop informés pour trouver cette stratégie intéressante car vous avez l'impression d'y retrouver des choses dont vous avez discuté, mais elle n'est pas neutre. Elle peut encore évoluer, raison pour laquelle nous sommes là pour vous la présenter. C'est aussi pour cela qu'elle a été envoyée à tout le monde.

Vous avez soulevé la question de la gouvernance. Nous attendons des contributions très sérieuses sur les questions de région, de CMF.

En ce qui concerne les préfets coordonnateurs, c'est interne à l'Etat mais nous avons éprouvé le besoin d'exprimer le fait qu'il fallait peut-être être plus clair sur la notion de préfet responsable par rapport à un ensemble qui est responsable d'une partie des choses en mer. Je n'ai pas la solution mais le débat est posé et il a ce mérite.

En ce qui concerne les aspects de planification spatiale, je me permets, Monsieur le Préfet, d'ajouter un mot. Cela a provoqué énormément de débats et je suis surpris que, finalement, il n'en ressorte pas grand-chose ici. Il n'y a qu'une page dessus, mais une page de principes assez bien affirmés qui vous serviront ensuite quand vous ferez de la planification spatiale à l'échelle de la façade. Il faut regarder cela avec attention.

Je terminerai sur la stratégie qui veut donner une vision globale et un cadre global. Catherine avait insisté sur le fait que nous recherchions plutôt un document ramassé qui servirait de guide. L'étape suivante, ce sont les documents stratégiques de façade. C'est de la planification qui va jusqu'à faire des cartes avec des zones et des vocations. Vous avez tout un champ devant vous pour préciser les choses, en l'adaptant aux réalités de la façade.

Mme LEGUEN.- Nous nous sommes posé la question au Conseil permanent : ne faisons pas perdre au Conseil maritime de façade la place qu'il est en train de prendre en donnant à d'autres instances une place qui n'est pas la leur.

Si nous avons envie de continuer à exister, il faut que nous soyons l'outil fédérateur des différents espaces régionaux. Chaque façade est constituée de plusieurs régions et la force du Conseil maritime de façade est de pouvoir représenter la totalité de ces espaces. Trouvons-lui sa juste place et ne diminuons pas sa capacité à faire ; si nous ne sommes qu'une chambre d'enregistrement dans laquelle on nous demande d'étudier de gros dossiers fastidieux - qui bien sûr sont utiles mais qui techniquement, humainement et régionalement n'apportent pas réellement de solutions mais font des constats et permettent d'avancer, etc. -, notre existence aura peu d'intérêt.

En revanche, donnons pleinement sa consistance au Conseil maritime de façade en étant porteurs de la voix des différentes régions qu'il représente, en ayant une vraie représentativité. C'est important pour nous tous. Nous en avons parlé tout à l'heure, nous avons très peur car, année après année, gouvernement après gouvernement, nous avons enfin une institution. Elle nous est chère car nous avons mis très longtemps à obtenir ce fonctionnement. Nous l'avons et, quelles que soient nos couleurs, nous sommes contents de l'avoir. Nous n'aimerions pas la voir sabordée par autre chose. Nous en avons discuté et c'est important pour nous.

Nous y sommes attentifs, d'autant que nous espérons pouvoir travailler de manière importante sur la stratégie maritime de façade sur laquelle nous aurons notre mot à dire, de manière plus pointue, car nous sommes plus compétents, stratégie de façade que nous voyons d'ailleurs chapeauté par une stratégie nationale, mais stratégie de façade qui permet à chacun d'être représentatif.

Nous avons entendu votre inquiétude à tous qui avez eu l'impression que la Méditerranée n'était pas suffisamment citée dans le document que nous avons. C'est peut-être parce que nous y sommes particulièrement sensibles mais aussi parce que, pour nous, la Méditerranée n'est pas juste un endroit où nous avons envie de nous baigner : nous y travaillons tous, tous les jours, nous sommes représentants de la qualité des eaux, représentants des industriels ou des plaisanciers, des communes, nous habitons là et nous avons envie que cela continue à être un espace vivant et dynamique, ce qui est le cas.

N'oublions pas, dans ce rapport, que nous sommes pointus à tous les niveaux, tant au niveau du tourisme que de l'industrie et de la recherche. Nous sommes des forces vives. C'est un territoire français fondamental et non juste un endroit où l'Europe aura envie de se baigner, dans une eau dont la qualité sera parfaite.

M. LAUGA.- L'Amiral voulait intervenir. Je vous en prie, Amiral.

VAE de la FAVERIE du CHE.- Très rapidement au sujet de cette affaire de responsabilité des préfets coordonnateurs de façade qui seraient renforcées. Il faut relier cela à l'article précédent dans l'avis de projet. Je lis : « *Il est recommandé que les modalités concrètes de mise en œuvre des objectifs définis par la stratégie soient consolidées par une clarification de leur articulation* », puis : « *Il est demandé qu'à cette fin les responsabilités des préfets coordonnateurs de façade, notamment en matière d'arbitrage, soient renforcées* ».

C'est exactement ce qu'a dit madame Leguen. Si l'on veut que cela ne nous échappe pas, que ce ne soit pas traité par un cabinet ministériel parisien ou dans une région et non une autre, il faut surtout continuer à donner à notre CMF tout son poids d'arbitrage, sinon nous serons dépossédés de nos responsabilités et, surtout, de nos intérêts régionaux.

Nous avons des spécificités à défendre en Méditerranée. Elles sont différentes de celles qu'ont à défendre nos camarades bretons ou normands. C'est bien l'enjeu de ce document « stratégie de façade » : que ce soit le nôtre. Il faut prendre cette responsabilité des coordonnateurs dans ce cadre et non comme une prise de pouvoir supplémentaire. C'est bien pour garder la main. C'est ce que nous avons en tête.

M. LAUGA.- Madame la Déléguée, je vous laisse le mot de la fin sur ce débat ; fin provisoire puisqu'il va continuer.

Mme CHABAUD.- Je pense que nous construisons ensemble un projet pilote de stratégie. Il a fallu des années pour commencer à voir nos travaux aboutir à une V1. Elle sera perfectible. Nous allons essayer de construire la stratégie la plus pertinente possible. Il y a un véritable travail de collaboration entre l'Etat et les territoires littoraux. C'est, je pense, un aller-retour entre ce que vous allez pouvoir apporter à la stratégie et ce que l'Etat pourra apporter qui permettra d'avoir un document pertinent.

Merci de vos contributions. Nous les avons trouvées très pertinentes. Elles vont enrichir notre document.

M. LAUGA.- Merci beaucoup, Madame la Déléguée. Délai ultime pour répondre : 7 octobre.

• **Point n°3 : Reprise de la concertation sur le processus de désignation des sites Natura 2000 complémentaires au-delà de la mer territoriale**

VAE de la FAVERIE du CHE.- Lors du précédent CMF, mon prédécesseur, l'Amiral Joly, avait évoqué la reprise prochaine des débats sur l'extension du réseau Natura 2000 au-delà de la mer territoriale, sachant que les travaux avaient été suspendus depuis décembre 2014 et que la transmission des premiers résultats de concertation avait été menée au dernier trimestre 2014.

Entre-temps, une instruction conjointe de la ministre de l'Environnement et du ministre de la Défense est parue le 15 juillet dernier en vue de définir les modalités de désignation des sites.

Dans la même démarche, initiée par l'amiral Joly, nous avons voulu rouvrir les discussions sur la base de cette nouvelle instruction que nous avons transmise dans le dossier de séance.

Comme la dernière fois, nous procéderons sur la base d'une concertation régionale mais également par des démarches bilatérales dans la mesure où beaucoup d'aspects sont très techniques.

Évidemment, l'instance de concertation de la Façade conclura nos travaux par le vote d'un avis que nous vous proposons de déléguer à la commission permanente, dans l'hypothèse où le CMF prochain ne pourrait pas se tenir avant la mi-janvier 2017. C'est en effet le délai de rigueur qui nous a été donné pour transmettre au ministère de l'Environnement les propositions de site. Nous avons donc six mois à partir du 15 juillet.

Avant d'y revenir, quelles sont les nouveautés de l'instruction ?

- Premièrement, la suppression du grand secteur 10 à l'est de la Corse. C'est le seul secteur supprimé dans la nouvelle instruction.

- Deuxièmement, il n'y a aucune obligation chiffrée en termes de surface de ces sites Natura 2000.

- Troisièmement, l'appui du Muséum national d'histoire naturelle, sur demande du préfet maritime, est possible pour discuter avec les scientifiques locaux.

Question : y a-t-il des objections à la proposition de délégués à la commission permanente pour la signature de ces travaux au cas où nous ne pourrions pas réunir un CMF avant le 15 janvier prochain ? Est-ce que des personnes sont contre ?

M. Olivier VARIN.- (Armateurs de France). Nous avons participé aux travaux de la première vague. Je pense que c'est très important. Je ne souhaite pas que la commission permanente me représente car par le passé j'ai demandé à la commission permanente de mettre à l'ordre du jour le dispositif de séparation du trafic du canal de Corse et cela n'a pas été fait. Je préfère donc que la commission permanente ne travaille pas à ma place. Merci.

Mme PIANTE.- Je suis en ligne avec ce commentaire. Je pense que c'est un sujet très important que la désignation de ces sites Natura 2000. Je ne sais pas comment, dans l'intervalle, les participants qui suivent de près le dossier seront associés mais il serait extrêmement gênant de déléguer une décision à la commission permanente sans avoir pu comprendre les tenants et aboutissants de la délimitation finale des secteurs.

Je comprends la contrainte pratique de calendrier avec la mandature mais du point de vue fonctionnement du CMF, il est je pense très important que cette décision soit prise et partagée collégalement.

Mme LEGUEN.- Nous pouvons peut-être proposer qu'à la commission permanente soient associés un certain nombre d'acteurs ayant envie de travailler sur ce dossier pour que les choses soient faites de manière conjointe s'il y a un problème de timing avec la commission plénière.

M. LAUGA.- L'Amiral a été limpide dans son explication : ce n'est que si le CMF ne pouvait se réunir avant mi-janvier que l'hypothèse est envisagée. Ce n'est pas l'hypothèse de base mais au cas où. J'entends cependant vos réserves.

Mme PIANTE - Vous avez dit qu'une concertation nouvelle serait mise en œuvre. Je crois comprendre que le calendrier est restreint, donc comment cette concertation va-t-elle être organisée ? Si la Commission permanente a une délégation, est-ce qu'il va lui-même organiser une consultation ou une concertation pour que tout le monde puisse à nouveau donner son avis sur ce sujet ?

Mme LEGUEN.- C'est ce qui est fait habituellement. Les documents que nous traitons vous sont communiqués. S'il devait y avoir une consultation, vous seriez les premiers à recevoir tous ces documents pour donner votre avis.

J'ai proposé cela sans avoir consulté le volet administratif car cela me semble être la meilleure solution s'il n'y en a pas d'autres, mais si l'on arrive à tenir une réunion plénière, j'y suis plutôt favorable. Cependant, si nos délais ne nous le permettaient pas, je ne vois aucun inconvénient, au contraire, au fait que vous ayez la possibilité de tous avoir le document et d'intervenir et que ceux qui sont particulièrement attachés à ce sujet puissent s'associer au travail que nous conduisons.

Nous avons envie d'avoir toutes vos compétences et toutes vos préoccupations pour qu'à l'intérieur de l'agenda que nous avons envie de mettre en place vous soyez consultés de manière « préférentielle » si des sujets vous touchaient particulièrement.

Mme BELLAN-SANTINI.- J'ai peut-être sauté un pas mais je suis vice-présidente du CSRPN et je n'arrive pas à concevoir que l'on travaille sur Natura 2000 au large de façon complétement déconnectée des Natura 2000 littoraux, et ce d'autant que l'application des Natura 2000 et des directives Habitat, faune, flore et directive « oiseaux » correspond à un résultat européen mais que chaque Etat règle les choses et donne la qualité d'évolution tous les six ans. Lorsque l'on fait le bilan, la France doit donner globalement le bilan pour les habitats, les espèces protégées et les oiseaux.

Je me vois mal, à la DREAL, préparer un état des lieux au bout de six ans, comme je l'ai déjà fait deux fois - je n'y serai plus mais celle qui me succédera fera sans doute quelque chose - de façon totalement déconnectée du Natura 2000 au large. Au moins, que ceux qui travaillent sur les Natura 2000 littoraux soient intimement associés aux Natura 2000 au large. En effet, ce sont deux directives qui s'adressent tant au littoral... En ce moment, nous travaillons sur le Natura 2000 du parc national des Calanques et nous avons travaillé sur celui de Port Cros. Cela va assez loin. Je comprends mal qu'il n'y ait pas un lien très fort entre la DREAL DDTM et le CMF.

M. LAUGA.- Nous parlions du calendrier mais il est vrai que c'est une question de fond que vous posez. Monsieur le Directeur, pouvez-vous nous faire une proposition en tenant compte de tout ce qui a été dit ?

M. ANDRIEU.- Je propose qu'un mandat soit donné à la Commission permanente pour y travailler et qu'à l'issue, comme prévu par le texte et le règlement intérieur de la Commission, elle vote sur le projet quand il sera suffisamment avancé, et donc quand il vous sera présenté par les préfets, puis que l'on consulte par écrit le CMF, comme prévu dans le règlement intérieur, afin que toutes les contributions puissent être reçues par la suite.

Cela intégrera par exemple la contribution précise du transport maritime de telle ou telle profession afin qu'il y ait un avis à la fois de la Commission permanente, qui joue son rôle, et du CMF, avec une saisine écrite. Ce, compte tenu d'un calendrier qui de toute façon va se compliquer, comme l'a souligné le préfet maritime, à partir de janvier pour réunir dans de bonnes conditions les instances sur des sujets qui peuvent être compliqués.

Il est souhaitable qu'il y ait des documents et que toutes les concertations soient menées, comme s'y est engagé le préfet maritime et avec l'ensemble des acteurs, comme les travaux initiaux avaient été faits. Cela a été souligné. Nous avons travaillé avec la même méthode que celle conduite sur l'éolien : des groupes de travail par profession, par grands usages - les transporteurs, les pêcheurs, la protection de la nature - en faisant le lien entre la terre et la mer car il est évident qu'il n'y a pas une césure totale entre le Natura 2000 côtier et le Natura 2000 très au large. Il s'agit de protéger des espèces ou des habitats, donc si ces espèces ou ces habitats sont dans la continuité du littoral, il est évident qu'il faut prendre en compte ce *continuum*.

Je vous propose, si nous étions dans l'impossibilité de réunir physiquement le CMF en fin d'année ou début d'année, ce que nous essaierons de faire, de le consulter par écrit à l'issue de la réunion de la Commission permanente qui, de toute façon, sera amenée à voter préalablement et pourra, par exemple, exiger, si les débats le faisaient apparaître, que le Conseil maritime se réunisse de manière exceptionnelle et physiquement dans un délai qui, dans ce cas, sera concerté.

M. MOLINERO.- Une remarque sur le document qui nous a été fourni en juillet : comme je critique très souvent, je voudrais dire aussi que j'y ai lu une chose qui m'a beaucoup intéressé et qui reprend des propositions faites tant par les pêcheurs que par les services de l'Etat chargés du contrôle : la possibilité d'associer les zones récifs, les zones oiseaux et les zones grandes cétacés pour une question de lisibilité et de facilité de compréhension de tous les acteurs du contrôle, ce qui serait très bien. Cela va souvent ensemble : le récif par-dessus les grands cétacés et les oiseaux au-dessus. C'est une très bonne chose et je remercie les gens qui s'en sont occupés d'avoir pris ces remarques en compte.

Mme PIANTE.- Je me permets d'insister : j'entends bien la consultation écrite mais je ne souhaite pas que ce ne soit qu'une procédure pour aboutir en fin d'année.

Il est important qu'il y ait un débat. Il y a des questions pendantes, des discussions vont avoir lieu entre le Muséum et l'Agence des aires marines protégées et nous faisons partie des acteurs qui, au niveau scientifique, aimeraient être

associés à un certain nombre de réunions et ne souhaitent pas ne contribuer que par une consultation technique. Les débats apporteront bien plus que ce que nous pourrions dire en consultation écrite.

M. ANDRIEU.- C'est exactement l'esprit. Nous voudrions un maximum de groupes de travail avant. La consultation écrite n'est envisagée que si l'on n'arrive pas à réunir le CMF avant le 15 janvier pour préparer quelque chose et être dans les temps. Sinon, ce sera perdu, on aura raté notre tour et ensuite on entrera dans les périodes préélectorales. Nous aurons perdu un an. Il faut que nous soyons au rendez-vous du 15 janvier mais en ayant débattu avant. Nous vous expliquons juste que si l'on ne peut pas réunir le CMF, il faudra avoir préparé quelque chose pour pouvoir au moins rendre notre avis.

Mme LEGUEN.- Je propose que ceux qui sont particulièrement intéressés par ce sujet aillent se faire connaître et s'inscrivent pour, quand nous avons ce type de débat, y être associés. Cela permettrait que vous soyez là quand nous avons ce type de débat au sein de la commission permanente.

Nous avons décidé d'avoir une instance qui vit, l'idée est donc celle-là. Si un sujet est particulièrement important pour un certain nombre de personnes qui sont compétentes et ont envie de se positionner, cela me paraît justifié de vous faire connaître et, quand nous aurons ce genre de débat, de vous associer à cette journée ou à ces quelques heures que nous passerons sur le sujet.

M. LAUGA.- Donc, normalement c'est le Conseil maritime de façade qui est consulté. C'est l'hypothèse de base. Si l'on ne peut pas y arriver - c'est l'objet de notre discussion -, si les contraintes font que, dans ce cas la Commission permanente serait saisie. A l'instant, sa présidente, Madame Leguen, demande que ceux d'entre vous qui ont une motivation particulière, un intérêt particulier, une inquiétude particulière ou quelle que soit leur motivation sur ce sujet Natura 2000, se fassent connaître car la Commission permanente accepterait exceptionnellement de les accueillir pour débattre de ces sujets en son sein.

Monsieur Andrieu a ajouté, toujours dans l'hypothèse où l'on ne pourrait pas réunir ce CMF et où l'on devrait saisir la Commission permanente, que l'on saisiserait malgré tout par écrit les membres du CMF que vous êtes. Voilà la proposition globale qui vous est faite. Cela vous convient-il ? Est-ce que cela résume ce que nous venons de dire ? Qui est contre cette formule ?

M. MOLY.- Normalement, ici je ne représente pas le Parc marin mais je suis conseiller du département des PO. Cependant, comme je suis président du Parc marin, je voudrais dire que dans les eaux du parc marin, pour Natura 2000, la gestion du Conseil de gestion primera.

J'ai regardé pour un site Natura 2000 en mer dans un parc naturel marin :

1. Le plan de gestion vaut DOCOB et le Conseil vaut COPIL
2. Toute option qui déléguerait la prise de décision dans cette zone à d'autres que le Conseil de gestion du parc n'est pas envisageable.
3. Un montage qui faciliterait la coordination d'actions communes dans toutes les zones Natura 2000 est possible s'il respecte le préalable 1.

M. LAUGA.- Vous nous dites qu'il y a un cas particulier pour les parcs naturels marins. D'accord. C'est bien acté puisque c'est la loi, ce sont les textes en vigueur. Puis-je considérer que, sur ce point vous êtes d'accord, ou pas en désaccord ?

Qui est contre la proposition résumée tout à l'heure ? Qui souhaite s'abstenir ?

La proposition est adoptée à l'unanimité

Je vous remercie. Je vais laisser l'Amiral poursuivre mais auparavant Madame Leguen nous faisait observer tout à l'heure qu'au point n° 2 concernant la stratégie nationale pour la mer et le littoral, il aurait fallu ajouter, dans les ajouts qui seront faits puisque la porte a été ouverte - monsieur Laroussinie a précisé que c'était jusqu'au 7 octobre -, que la commission que vous présidez, Madame, réunirait ces contributions.

• Point n°2 (suite) : Projet de stratégie nationale pour la mer et le littoral

Mme LEGUEN.- La Commission permanente rédigerait les amendements et s'assurerait qu'ils sont bien proposés, donc que la totalité des propositions que vous avez faites aujourd'hui, qui nous semblaient importantes, plus les propositions qui nous viendront des instances qui n'ont pas encore eu le temps de se réunir, seraient ajoutées aux

propositions que nous allons faire au niveau national et que cela suspendrait notre avis positif si l'on n'en tenait pas compte. C'est ainsi que nous voyons la chose. Il faut maintenant que vous validiez l'idée que vous donnez cette mission au Conseil permanent.

M. LAUGA.- C'est un résumé. Je suis désolé de revenir en arrière sur ce point dont nous avons débattu tous les deux mais cela n'a pas été dit expressément tout à l'heure et comme nous avons commencé à parler de Natura 2000, nous avons terminé le sujet. Je reviens donc en arrière pour que les choses soient bien claires. La Commission que vous présidez fera donc la synthèse des contributions qui seront destinées ensuite à compléter le projet de stratégie. Y a-t-il des désaccords sur cette idée ? Il m'a semblé que non tout à l'heure.

Mme Valérie RAIMONDINO.- (Responsable du service mer et littoral à la région PACA). Ce n'est pas un désaccord, loin de là, mais comme l'a dit monsieur Codorniou, nos élus ne seront pas réunis, ce n'est pas possible, avant le 7 octobre. Acceptez-vous, dans ce cas, un avis des services techniques dans cette commission permanente ? Nous avons fait un courrier technique et nous n'aurons pas de positionnement clair des élus.

Mme LEGUEN.- Rien n'empêche que l'avis technique soit validé par les élus.

Mme RAIMONDINO.- Oui mais pas avec une délibération.

Mme LEGUEN.- Non mais nous avons bien conscience que la région PACA n'était pas encore en ordre de marche.

Mme RAIMONDINO.- La question n'est pas là. La dernière commission avait lieu en juin et la prochaine aura lieu le 14 octobre, il n'y aura donc pas de réunion de l'assemblée délibérante dans les délais qui nous sont donnés.

Nous ne pouvons vous donner qu'un avis technique, je voulais donc avoir confirmation que cet avis technique pouvait alimenter la commission permanente.

Mme LEGUEN.- Sur le principe, oui, car 80 % du temps, quand on donne un avis, il a été étayé par les services. Encore faudrait-il malgré tout qu'il soit visé par les élus concernés.

Mme RAIMONDINO.- C'est un courrier à la signature du président Estrosi. La difficulté, ce sont les délais de signature du président.

Mme LEGUEN.- Raison pour laquelle nous attendons. Il nous manque un certain nombre d'apports et donc nous avons demandé que la date soit renvoyée ultérieurement afin de pouvoir prendre les avis en considération. A partir du moment où un avis nous parvient et est signé par un élu représentatif, je ne pense pas qu'il y ait de problèmes.

Mme PIANTE.- Donc, la proposition de délibération qui était à l'écran est-elle validée aujourd'hui ou est-il possible de faire des remarques sur cette délibération ?

M. ANDRIEU.- C'est très clair, la délibération n'est pas examinée aujourd'hui. Le mandat est donné à la Commission permanente de récupérer, sous forme d'amendement puisque c'est ce qui a été suggéré par Mme Chabaud - et, dans l'idéal, sous forme d'amendements à la stratégie -, les propositions de la Région et de les passer à l'avis de la Commission permanente qui doit être transmis avant le 7 octobre.

En toile de fond, il y a le projet de délibération qui n'a pas fait l'objet d'un vote, sauf si vous souhaitez que ce soit adopté avec la mention que je proposais à la fin : charger la Commission permanente, avant le 7 octobre, de transmettre l'avis.

Dans l'avis tel qu'il a été écrit, nous avons écrit, sur les engagements financiers, que le CMF demandait une lisibilité claire et explicite sur les sujets financiers. Cet avis avait d'ores et déjà intégré une demande de ce type : il demandait que les travaux prospectifs soient détaillés. Si vous le souhaitez, cela peut être encore plus clair. On peut intégrer la modification que je proposais, on peut peut-être le faire immédiatement, dans l'avis. C'est un avis favorable d'acceptabilité globale, sous réserve des propositions prises en compte et qui seront transmises par la Commission permanente avant le 7 octobre, sachant que dans les considérants nous avons déjà pris en compte un certain nombre de remarques formulées et les avons synthétisées.

Nous avons écrit : « *Demande qu'un chantier spécifique sur la structuration des financements soit ouvert et finalisé de manière urgente au niveau national et en lien avec les façades maritimes pour mener à bien les futurs travaux d'élaboration du document stratégique de façade par une concertation large et continue des acteurs de la mer et du littoral* ». Ceci avait été dit, de même que les regrets sur la consultation en période estivale qui n'a pas permis de s'approprier les documents.

Si vous n'y voyez pas d'objection, nous passons au vote sur cette délibération. Cela renvoie de toute façon au 7 octobre pour l'avis formel de la Commission permanente qui a délégué sur ces points ; pas sur Natura 2000 mais sur l'adoption de l'avis sur la stratégie nationale mer et littoral.

M. LAUGA.- C'est clair. Il faut approuver officiellement cette délibération. De toute façon, c'est la Commission permanente qui va synthétiser les observations et c'est seulement avec sa contribution que cet avis sera exprimé. Je pense que c'est clair pour nous tous.

Je suis revenu en arrière sur ce point 2 mais il me semble que les choses sont claires. Nous avons voulu préciser que la synthèse était faite par la Commission permanente que préside Madame Leguen. Vous avez jusqu'à la date indiquée par monsieur Laroussinie, donc le 7 octobre, pour faire ce travail et enrichir ce document

M. ANDRIEU.- S'il n'y a pas d'observation ni d'avis contraire, nous rédigerons la délibération qui sera transmise par les préfets coordonnateurs à la ministre.

- **Point n°4 : Actualités de la façade maritime**

VAE de la FAVERIE du CHE.- Nous allons faire ce point à deux voix avec le directeur interrégional. Cet item sur les actualités avait été décidé lors de la précédente réunion du CMF. L'idée est de vous informer de l'avancée des dossiers traités dans les précédentes séances. En l'occurrence, je voudrais vous présenter succinctement deux éléments d'actualité législatifs et réglementaires.

Je pense que c'est une bonne nouvelle, nous pouvons saluer la publication du décret 2016-963 du 15 juillet 2016 qui porte création du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate. Il s'agit du 8^{ème} parc naturel marin français et du plus grand de la métropole, avec une superficie qui atteindra près de 7 000 km² et bordera 27 communes.

Deuxième texte dont je voulais vous tenir informés : la publication de la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. C'est passé au journal officiel de la République 184 du 9 août 2016. Vous pourrez le consulter. Quatre points sont à signaler :

- La reconnaissance du régime de réparation du préjudice écologique.
- La création de l'agence française pour la diversité (AFB) dont le président d'honneur sera Hubert Reeves et le directeur d'installation M. Aubel. Y sera intégrée l'Agence des aires marines protégées.
- Le renforcement de la biodiversité marine avec la création de zones de conservation halieutiques, l'instauration d'un dispositif de partage de positions visant à éviter les collisions avec les cétacés de certains navires d'Etat de charge et à passagers de plus de 24 mètres battant pavillon français, lorsqu'ils naviguent dans les sanctuaires pour les mammifères marins qui se trouvent dans les aires marines protégées Pélagos et Agora.
- La mise en œuvre de la planification de l'espace maritime à travers le document stratégique de façade dont nous avons parlé tout à l'heure.

Je laisse maintenant la parole à M. Andrieu pour deux autres points.

M. ANDRIEU.- Je vous propose de très rapidement vous présenter l'actualité du plan d'action pour le milieu marin. Nous en sommes au programme de mesures, donc aux actions concrètes. Franck Fredefon va vous faire un résumé des derniers mois. Ils ont été chargés et continuent à l'être puisque nous sommes maintenant dans l'année de mise en œuvre du programme de mesure du PAMM.

M. Franck FREDEFON. (Direction interrégionale de la mer Méditerranée) - Merci, Monsieur le Directeur. Bonjour à toutes et à tous. Un point d'actualité sur la mise en œuvre du plan d'action pour le milieu marin. Nous avons pensé important pour vous de faire le lien avec le plan Méditerranée pour une croissance bleue, lancé par madame la ministre récemment, pour lever les éventuelles interrogations en termes d'articulation entre ces deux plans.

Vous connaissez bien ce plan. Depuis 2012 nous y travaillons intensément entre nous dans cette salle. Les trois premiers volets ont été validés en 2012. Le programme de surveillance a été validé l'an dernier.

Le 8 avril dernier, en présence de la ministre, les préfets coordonnateurs ont validé le dernier élément qui s'appelle « programme de mesures ». C'est une liste d'actions ou de mesures qui ont vocation à permettre l'atteinte du bon état écologique en 2020, c'est-à-dire l'objectif final de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin ».

Le PAMM est l'outil de transposition en droit français de cette directive européenne. Le 8 avril 2016, nous avons validé

l'ensemble des mesures, répertoriées par objectifs environnementaux validés en 2012. Un certain nombre de ces mesures sont déjà existantes, adoptées et mises en œuvre au titre de politiques publiques déjà existantes et d'autres sont complémentaires.

Il y a 61 mesures existantes qui relèvent, soit de la directive-cadre sur l'eau, soit de la politique commune de la pêche, de la stratégie de mise en place et de gestion des aires marines protégées et d'autres politiques publiques comme la gestion du DPM, la stratégie du Conservatoire du littoral, les déchets, etc. Ces mesures existaient avant le PAMM et sont confortées par le PAMM mais il y a également 49 mesures identifiées et validées, complémentaires aux mesures préexistantes. Elles ont été validées en fonction de l'analyse de l'insuffisance de l'existant.

Nous allons nous attarder sur ces 49 mesures complémentaires de spécificité méditerranéenne ; il y en a toujours, en particulier sur ce sujet. Environ la moitié des mesures complémentaires sont de niveau méditerranéen et l'autre moitié de niveau national, contrairement à d'autres façades où 90 % des mesures sont de niveau national et seuls 10 % de niveau façade.

Les mesures de portée nationale peuvent être résumées en six grandes thématiques :

- Les pollutions telluriques avec des mesures qui viennent en complément des SDAGEs mais qui sont réinscrites dans les programmes de mesures de la directive-cadre sur l'eau.
- Des mesures en lien avec les déchets marins et avec les protections spatiales, notamment la création de sites Natura 2000, sujet qui nous a intéressés tout à l'heure sur Natura 2000 au large. Mesures nationales même s'il y a, bien entendu, des déclinaisons locales.
- Actualisation de la protection des espèces marines avec une liste d'espèces protégées instruite actuellement par le niveau national.
- Actions de sensibilisation du grand public, essentiellement au niveau national.
- Meilleure intégration de l'environnement marin dans la planification de certaines activités, avec notamment le schéma d'orientation territorialisé des opérations de dragage qui doit être mis en œuvre.

Venons-en à présent aux mesures purement méditerranéennes, soit 23 mesures. Nous n'allons pas toutes les citer, nous sommes déjà entrés un peu plus dans le détail la dernière fois, mais simplement mettre l'accent sur les principales catégories :

- Les mouillages.
- L'activité de plongée actuellement traitée à un niveau technique. Nous travaillons avec un bureau d'études pour faire un état des lieux de la plongée, voir ce qui pose problème, ce que sont les sites prioritaires sur lesquels travailler en termes, par exemple, de bouées écologiques pour pratiquer ces activités.
- La restauration des habitats naturels. Un travail est en cours, piloté par la DIRM et l'Agence de l'eau.
- La prise en compte du repos biologique des espèces locales dans les textes réglementaires. Tout ce que je vous dis est encore à un niveau technique. Vous n'êtes pas encore beaucoup sollicités car nous avons besoin de faire des états des lieux et des calages préalables. Une fois ces calages faits, nous reviendrons vers vous pour voir comment avancer concrètement. Les éléments de calage sont en cours. Sur le repos biologique, c'est fait avec l'Ifremer.
- L'installation de systèmes d'alerte et de prévention des collisions avec les mammifères marins. La loi de reconquête de la biodiversité est un fort appui sur le sujet.
- Le renforcement et la coordination des campagnes de sensibilisation. Nous avons vu le grand public pour le niveau national mais au niveau local nous allons travailler davantage avec certaines catégories d'acteurs qu'il faut sensibiliser davantage.

Où en sommes-nous en termes de calendrier général ? Le programme de mesures a été validé en avril. Assez rapidement, nous avons désigné des pilotes pour chacune des mesures et identifié le premier cercle d'acteurs à mobiliser à un niveau technique. Actuellement, les pilotes déploient des travaux d'études et de définition des secteurs prioritaires qui correspondent aux actions n° 1 de chacune des mesures.

Les résultats de ces actions ne sont pas encore généralement aboutis. En fonction des résultats, nous mettrons en place des partenariats et des maîtrises d'ouvrage, essentiellement pour ce qui concerne le hors Etat et hors établissements publics. Nous irons voir les différentes collectivités, les organisations professionnelles, les fédérations et les associations pour voir quels partenariats nous pouvons envisager, notamment sur la base des moyens financiers : quels moyens avons-nous actuellement au sein de l'Etat avec le BOB 113 actuellement mobilisé et pour lequel nous avons envoyé une lettre au Père Noël il y a peu pour avoir des moyens supplémentaires en 2007 sur l'ensemble de nos mesures ? Nous n'en avons pas encore le résultat, nous avançons en marchant. La barre sera mise en fonction de l'argent que nous aurons pu avoir.

Quel sentiment peut-on avoir sur la mise en œuvre de ce programme de mesures ? Un sentiment positif d'abord. Pour beaucoup de mesures, des maîtres d'ouvrage sont déjà identifiés et il n'y a pas besoin des financements importants. Sur les mesures régaliennes (rédaction de guides, des schémas, de doctrines), nous sommes capables d'avancer. Nous avons

des moyens humains au sein des services de l'Etat et des établissements publics et vous êtes là pour nous permettre de conforter et de faire évoluer les choses en termes d'associations, donc nous avons ce qu'il faut.

Les premières actions de chacune des mesures seront toutes initiées en 2016. Je l'ai évoqué, il y a toujours des difficultés résiduelles avec la question des moyens humains, notamment au sein des services de l'Etat, notamment pour le contrôle.

Pour les mesures nationales, certains plans d'action ne sont pas totalement bien définis. Nous attendons certains éléments sur les déchets, sur les bassins-versants par exemple. Des groupes de travail nationaux y travaillent et vont nous permettre d'avoir des plans d'action plus précis.

Il y a aussi des questions en termes de financement et de maîtrise d'ouvrage. On avance en marchant. Au niveau technique, nous allons proposer des choses et nous verrons ce que nous pouvons récupérer en termes de financement et à quel point on peut mobiliser l'ensemble des acteurs. En termes de calendrier, nous pouvons envisager un déploiement des mesures à plus large échelle à partir de 2018. J'en ai terminé avec la présentation du programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin.

M. ANDRIEU.- Catherine Chabaud proposait d'évoquer le plan Méditerranée qui a été annoncé car il peut y avoir confusion entre le plan d'actions pour les milieux marins de Méditerranée et le plan Méditerranée annoncé par la ministre. J'avais prévu de le faire mais si madame Chabaud pouvait l'expliquer, je pense qu'il serait mieux que cela vienne de la déléguée mer et littoral. Merci.

Mme CHABAUD.- D'abord, merci pour cette présentation et bravo pour le PAMM. Je sais que c'est un travail absolument colossal. Je le redis car je l'avais dit quand nous nous étions vus il y a quelques mois, il ne faut vraiment pas hésiter à nous faire remonter tout ce que l'on peut valoriser en termes de mise en œuvre du plan d'action. La ministre me demande régulièrement s'il y a des idées de déplacement, de valorisation des actions, donc n'hésitez pas.

Ce qui est en train de changer de nom, mais s'appelle encore aujourd'hui le Plan Méditerranée pour une croissance bleue, est une initiative, non pas de la ministre mais de la présidente de la COP 21 qui s'est émue des pressions multiples sur la Méditerranée (mer fermée, etc.). Suite au rapport que le WWF avait pu rédiger sur le sujet, suite aux préconisations faites et suite à différents déplacements notamment ici à Marseille autour des déchets et à Sète également, elle a souhaité, dans un premier temps, mobiliser la recherche. Elle m'a demandé de travailler à ce plan.

Nous avons identifié ensemble, avec un expert du CGEDD (commissariat général à l'environnement et au développement durable), quels étaient les sujets sur lesquels la présidente de la COP 21 pouvait se mobiliser, sachant que son idée était, non pas d'ajouter une couche à des actions déjà en cours, mais plutôt de regarder comment fédérer les actions déjà existantes, les valoriser, donner des coups d'accélérateur là où c'est nécessaire, profitant de la dynamique post-COP 21 et pré-COP 22.

Aujourd'hui, ce plan Méditerranée pour une croissance bleue a trois objectifs : une mer en bonne santé, une économie maritime durable, une gouvernance qui anticipe le changement climatique.

Je ne vais pas entrer dans les détails, vous l'avez. Nous avons constitué un comité de pilotage, au départ beaucoup avec les acteurs de l'eau et des déchets car nous avons identifié que les sujets assainissement et réduction des pollutions par les déchets en Méditerranée étaient de vrais sujets, puis petit à petit nous l'avons élargi et nous y parlons tant de développement des énergies marines en Méditerranée que du développement des aires marines protégées, etc.

Nous avons identifié un certain nombre de réseaux. Quelques-uns d'entre vous font partie du comité de pilotage. Nous avons pour objectif de viser un comité de pilotage le plus international et le plus méditerranéen possible, au sens de la région Méditerranée.

A Washington la semaine dernière, la ministre a invité les représentants des Etats riverains de la Méditerranée afin de leur faire partager ce plan. La ministre marocaine a suggéré d'ailleurs de changer de nom. Nous avons bien clarifié les choses vis-à-vis du plan d'action pour la Méditerranée piloté par la convention de Barcelone car ils sont membres du comité de pilotage, et la ministre marocaine de l'environnement a suggéré de parler plutôt de « *The mediterranean partnership* ». Toujours est-il que l'objectif est de regarder comment mobiliser des moyens pour accélérer par exemple le développement des stations d'épuration, le traitement des déchets, etc. L'Ademe et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sont membres également du comité de pilotage.

L'articulation avec le PAMM vient du fait que dans cette mobilisation, la France doit aussi balayer devant sa porte. Toutes les initiatives que porte le plan d'actions pour le milieu marin seront autant d'exemples pertinents que nous pourrons mettre en avant et valoriser et qui peuvent inspirer nos partenaires méditerranéens, etc.

Ségolène Royal a lancé la semaine dernière une coalition pour les sacs plastiques. Pour l'instant, deux Etats ont répondu à cet appel de mobilisation de la coalition sacs plastiques : Monaco et le Maroc. Espérons que d'autres Etats suivront.

Un petit clin d'œil pour Valérie Raimondino qui est ici dans la salle et que je n'avais pas vue depuis quelques années, car j'ai souvenir, Valérie, qu'il y a quinze ans nous nous étions rencontrées car déjà des associations et un collectif s'étaient mobilisés contre les sacs plastiques aux caisses, etc. Les choses ont avancé et j'ai envie de saluer au passage votre mobilisation ; car je sais que cela fait des années que vous vous mobilisez et animez ce réseau mer qui a été un des premiers avec qui je me suis mobilisé à l'époque. Petit clin d'œil car, finalement, cela avance.

Un dernier mot pour vous dire qu'à l'occasion de la COP 22, nous organiserons vraisemblablement un événement spécial sur ce *Mediterranean Partnership*.

M. LAUGA.- Avez-vous des questions ou remarques ?

M. APLINCOURT.- Cela fait le lien avec le début de mon intervention qui faisait apparaître combien cette directive « stratégie marine », avec son plan d'action, était un élément majeur, y compris pour la stratégie maritime nationale et qu'il fallait bien le mettre en avant dans le document.

Il est intéressant de voir la première diapositive montrant l'ensemble des actions menées, notamment, par les acteurs de l'Etat. Cette diapositive permet de matérialiser une action qui a sa cohérence malgré tout. Le programme de mesures a permis de faire apparaître les liens. Il serait d'ailleurs intéressant que ces programmes d'action menés par l'ensemble de ces entités apparaissent relativement clairement car cela fait partie de l'action que nous menons sur la Méditerranée.

A cela, il faut aussi ajouter, c'est important, toute l'action développée par les collectivités locales, en lien avec l'ensemble des acteurs. Je fais notamment référence à un certain nombre de contrats de baie qui existent sur le territoire ou de contrats de rivière sur les fleuves qui alimentent directement le territoire.

Déjà un ensemble de dispositifs existent qui sont déjà des éléments d'action qui reposent sur une réflexion stratégique qui est peut-être menée au niveau local. C'est là-dessus que j'insisterai pour modifier le document dans cet esprit. Ce n'est pas la peine de réinventer la poudre, si je peux me permettre de dire les choses plus directement, par rapport à une stratégie nationale qui devrait s'appuyer davantage sur ce qui est déjà enclenché et développé au niveau local.

Concernant les préoccupations vis-à-vis de la Méditerranée, certes sur notre façade méditerranéenne la problématique des déchets existe, comme ailleurs, mais la préoccupation majeure reste bien le fait que sur la Méditerranée il continue à y avoir des apports toxiques. Il suffit de regarder ce qui arrive par l'intermédiaire du Rhône. C'est un sujet. La Méditerranée est surtout confrontée à une pression d'usage, c'est le sujet, avec la nécessité de coordonner l'action autour de cette pression d'usage.

Deuxième sujet, la Méditerranée continue à subir un certain nombre d'apports polluants, notamment toxiques, soit venant directement des fleuves - le Rhône en est l'essentiel vecteur -, soit venant des différents rejets industriels et urbains. Là aussi, il y a un certain nombre de situations, notamment par temps de pluie car les pluies méditerranéennes, c'est quelque chose ! Après six ou sept mois de sécheresse, imaginez ce qui sort de tous les déversoirs et de tous les égouts pour aboutir directement en mer !

La problématique de la pollution emportée par temps de pluie est centrale en Méditerranée. Je veux bien que l'on s'occupe des déchets, c'est un sujet, mais ne perdons pas de vue la pression d'usage, les toxiques, les apports par temps de pluie ; ce sont les éléments majeurs qui dégradent la Méditerranée.

M. Germain PEYER. (Représentant des professionnels des EMR) - Je suis représentant des industriels des énergies marines renouvelables en Méditerranée. Je vais profiter de cette présentation pour saluer cette initiative et vous dire, Madame, que si ce n'est pas déjà le cas, les acteurs que je représente en partie, essentiellement de l'éolien flottant (thématique des énergies marines renouvelables en Méditerranée française), seraient tout à fait volontaires - et ce serait très pertinent - pour participer aux discussions que vous avez avec nos collègues méditerranéens, avec le Maghreb notamment.

Nous sommes aujourd'hui au début de l'aventure sur le développement de l'éolien flottant en Méditerranée et cela pourrait être l'occasion de faire un point d'actualité. Nous sommes tout à fait à même de partager les bonnes pratiques car les problématiques méditerranéennes rencontrées en France sont forcément similaires à celles que peuvent rencontrer nos confrères étrangers. Sachez que les industriels sont tout à fait à même de participer à ce genre de démarche.

Mme CHABAUD.- Le développement des énergies marines est l'un des points du deuxième objectif, en effet. Les acteurs ne sont pas représentés dans le comité de pilotage, ou alors à travers le Cluster maritime français qui est membre du comité.

M. Jean ESCALES.- (Vice-président de la Fédération des sports sous-marins). J'ai vu à plusieurs reprises une étude sur la pose des mouillages pour les structures de plongées sous-marines sur la Méditerranée. En Corse, avec l'office de l'environnement de la Corse nous sommes en train d'étudier des postes de mouillage au nord de la Corse. C'est d'une complexité administrative et financière extraordinaire ! C'est ma spécialité, je sais de quoi je parle. Je suis étonné qu'un cabinet spécialisé étudie ces postes de mouillage et que la fédération n'ait pas été concertée. J'aurais aimé que moi ou des spécialistes participent à ces travaux.

M. FREDEFON.- On parle bien de la Fédération française des études de sports sous-marins... Céline pourra compléter pour l'Agence des aires marines protégées car c'est l'Agence des aires marines protégée qui pilote la mesure.

Nous avons tenu un dernier comité de pilotage où la Fédération était présente. Je n'ai pas le nom de la personne en tête mais en tout cas nous vous avons bien identifiés. Nous vous redonnerons les éléments.

M. FREDEFON.- Pour l'instant, nous en sommes au stade de l'étude. Avec de l'argent de l'Etat et de l'Agence des aires marines protégées, nous avons désigné un bureau d'études, ouvert un appel d'offres d'études et sélectionné parmi les différents retours le bureau d'études qui répondait le mieux au cahier des charges qui avait été écrit.

Ce bureau d'études a été désigné il y a quelques semaines. Nous avons tenu le premier comité de pilotage avec ce bureau d'études et les parties les plus prenantes il y a une ou deux semaines. La Fédération y était présente.

Mme Céline MAURER (Agence des aires marines protégées).- Je confirme que la sélection du bureau d'études s'est faite il y a environ 15 jours.

Le Comité de pilotage s'est réuni la semaine dernière. La Fédération en fait partie. Je vais me rapprocher de vous pour vérifier qu'il y a bien une communication au sein même de la Fédération mais il ne s'est absolument pas agi d'écarter la Fédération de ce travail. A ce stade, le mandat du bureau d'études est de procéder à un état des lieux sur l'activité de plongée sur la façade. La phase de réflexion sur la stratégie se fera plutôt en fin d'année/début d'année prochaine.

Je tiens à vous rassurer mais peut-être ne parlons-nous pas de la même chose, je vais donc me rapprocher de vous pour être sûre que nous parlons bien de cette étude.

M. Patrick CESARI.- (Conseiller départemental 06). Je suis un peu étonné d'apprendre qu'un bureau d'études ait été mandaté pour la mise en place des mouillages pour la plongée et qu'une démarche s'engage. Il existe les PDESI (plans départementaux des itinéraires de randonnée). Au niveau du 06, le Département est déjà engagé dans le PDESI. Les sites de mouillage ont été identifiés et ont commencé à être équipés en liaison avec le Comité régional et départemental de la fédération.

Serait-il possible d'avoir plus d'éléments sur ce point ? C'est une démarche déjà en cours et qui a déjà avancé. Elle est intégrée dans les Natura 2000, dans le document d'objectifs et dans les actions mises en œuvre dans le cadre des trois Natura 2000 du 06. Le Département est totalement engagé puisque c'est lui qui prend en charge tous les investissements. Il a déjà installé au moins six à sept mouillages et ils sont déjà utilisés.

M. ANDRIEU.- Je veux rassurer à la fois le Conseil départemental 06 et la Fédération, le travail fait aujourd'hui consiste à recenser l'existant. Dans le recensement de l'existant des pratiques de plongée sur la façade méditerranéenne confié à ce cabinet, ce que vous avez annoncé sera pris en compte. Nous en sommes à peine à ce stade qui consiste à mandater quelqu'un pour faire ce travail qui n'existe pas de façon intégrée à l'échelle de la Méditerranée, sauf si vous me dites que cela existe déjà et que nous sommes en train de réinventer l'eau chaude, ce que je ne crois pas. Nous l'avons étudié dans la prise en compte de l'existant sur le PAMM et nous nous sommes aperçu qu'il fallait faire ce travail, un peu comme cela avait été fait avec la région Languedoc-Roussillon sur les récifs artificiels.

Nous avons aujourd'hui la vision parfaite des récifs artificiels de Méditerranée et nous voulons la même chose sur les pratiques de plongée, à ne pas confondre avec le sujet des mouillages qui est un autre sujet. Là, il s'agit bien des pratiques de plongée pour voir dans quelles conditions les organiser ensuite mais, à ce stade, il s'agit bien d'une présentation de l'existant. Pour dissiper tout malentendu, car je pense que ce n'est pas le lieu du débat, nous rediffuserons aux membres du Conseil maritime les éléments du cahier des charges qui a été préparé.

Cela a été évoqué par M. Codorniu au début de la réunion, Nicolas peut-être afficher la désignation des premiers lauréats : Quadran a été désigné lauréat le 22 juillet 2016 pour quatre éoliennes de 6,12 mégawatts sur le site du

Barcarès-Gruissan. Nous sommes en attente des prochaines désignations qui pourraient intervenir courant octobre. Voilà pour l'actualité de la façade. Le travail qui avait été engagé ici porte désormais ses fruits puisque nous aboutirons en octobre sur ce sujet.

Dernier point : le calendrier. Nous avons évoqué 2018. Cela n'a peut-être pas été dit de manière suffisamment claire tout à l'heure, l'année 2018 pour le PAMM sera aussi la première année des documents stratégiques de façade. L'objectif du travail engagé sous l'égide de Catherine Chabaud et Olivier Laroussinie est aussi de nous donner un calendrier qui soit identique pour le PAMM et pour les documents stratégiques de façade car le PAMM est l'élément environnemental du document stratégique de façade. Tout le problème était de faire coller les calendriers. L'année où cela recolle, c'est pour la mise en œuvre en 2018, ce qui veut dire que l'année 2017 est celle où il faut travailler pour préparer la première année 2018 de mise en œuvre des DSF et la deuxième phase du plan d'action pour le milieu marin. Voilà pour faire écho à l'intervention de Franck sur les PAMMs.

Mme CHABAUD.- La ministre souhaiterait organiser une conférence nationale pour la croissance bleue et le climat potentiellement en décembre. En ce qui concerne les mouillages, la problématique est qu'il y a beaucoup de mouillages organisés. Des ports ont développé des mouillages organisés. En termes d'expertise, certains ports connaissent leur affaire, donc cela pourrait être une idée.

M. ANDRIEU.- C'est totalement pris en compte dans le plan d'action pour le milieu marin.

Mme Hélène LABACH.- Groupement d'intérêt scientifique pour les mammifères marins de Méditerranée. Nous avons appris très récemment que des opérations de contre-minage devaient avoir lieu dans les très prochains jours, demain et après-demain il me semble, dans le sanctuaire Pélagos et au sein du parc national de Port Cros. Nous voudrions savoir si des mesures adéquates seront mises en œuvre pour limiter l'impact sur les mammifères marins et, notamment la détection, des observateurs et l'effarouchement ?

M. MOLINERO.- Je comptais intervenir sur le même sujet, Amiral, en prenant ma casquette de premier Prud'hommes de pêche du Lavandou. Dans deux jours, dans le cadre de l'opération Olives Noires un pétardage va être fait, comme tous les ans. Le problème est que les pêcheurs professionnels depuis des années font de nombreux efforts : ils ont réduit le nombre de filets, ont agrandi la maille. Cette année, nous venons de passer un accord avec les pêcheurs plaisanciers pour qu'eux aussi fassent des efforts. Nous nous y mettons tous, mais malheureusement, et je sais que vous avez des consignes de sécurité très importantes, on va encore faire du pétardage. Les fonds vont être abîmés. Enormément de poissons sont morts ; pas uniquement des cétaqués, tous les ans on voit des poissons flotter sur l'eau.

Quand on voit les efforts que nous faisons, il serait temps que la Marine, même s'il y a à respecter la sécurité pour les plongeurs démineurs et la pour population, trouve un autre système, surtout à l'intérieur d'un parc national, même si ce n'est pas facile.

Mme PIANTE.- Je découvre que nous sommes un petit groupe à vouloir intervenir sur le même sujet, je me permets donc, pour préserver votre temps, d'ajouter mon propos sur le pétardage de La Vacca cet été. Je sais qu'il y a un guide technique « défense » sur ce type d'opération mais je voudrais souligner que c'est difficilement compréhensible par la société civile de savoir qu'un pétardage a lieu dans une zone de protection renforcée, dans une aire protégée, sans que le gestionnaire du parc soit informé et puisse assister à l'opération.

Bien qu'il y ait un guide technique « défense », aujourd'hui quand les scaphandriers interviennent sur le terrain - je sais que c'est dans un contexte d'urgence -, on se pose des questions. Depuis 1995, on sait qu'il y a une bombe tous les 100 m² dans ce secteur, beaucoup de déminages ont été faits, en général en concertation avec le Parc.

Nous souhaiterions donc, avec votre arrivée, Monsieur le Préfet, pouvoir garantir la concertation à l'avenir, une concertation qui démarre le plus en amont possible de ces opérations pour qu'il y ait éventuellement une discussion sur le caractère de dangerosité du matériel et sur la procédure afin que quand les scaphandriers interviennent, il y ait, *a fortiori* quand c'est dans une aire marine protégée, des observateurs du Parc, un représentant du gestionnaire ou le gestionnaire pour garantir que ces opérations se font en cohérence maximale avec les principes de protection de l'environnement en mer. En tant que WWF, notre directeur Pascal Canfin a interpellé la ministre directement sur ce sujet car nous pensons qu'il est vraiment important que sur le terrain ces principes de protection environnementale soient appliqués, même si évidemment les principes de sécurité prévalent.

VAE de la FAVERIE du CHE.- Quelle volée de bois verts ! Je vais essayer de vous répondre. D'abord, d'accord pour anticiper davantage la communication. Nous pouvons faire mieux. Nous l'avons déjà fait mais nous pouvons faire mieux et nous allons essayer de le faire, à la Vacca en particulier. A Port Cros, cela fait déjà longtemps que nous le faisons.

Je voudrais commencer par dire que je suis chargé de la protection de l'environnement mais avant tout de la protection de la vie humaine en Méditerranée. Il ne faut pas l'oublier. Je ne suis pas démineur mais je connais bien les démineurs et ils ne le font pas par plaisir. Vous imaginez que si l'on pouvait éviter de le faire, on l'éviterait évidemment. En Atlantique, il y en a encore plus qu'en Méditerranée. D'ailleurs, dans la région de Brest où je me trouvais entre 2010 et 2012, c'était partout car malheureusement les mines reviennent ; par le brassage, elles ressortent. On n'en a jamais terminé, malheureusement. Ce serait trop facile !

C'est ma priorité. Evidemment, nous essayons de faire cela avec toute la sécurité possible. Pour La Vacca, je vais vous donner quelques éléments car le commandant du groupement des plongeurs démineurs de Toulon a été envoyé là-bas le 7 septembre pour replonger sur le site avec les plongeurs du site. Il a trouvé que le site était nickel et il a surtout montré où il restait des mines, car il en reste. Et, surtout, ils ont découvert que la posidonie repoussait là où des mines avaient explosé et qu'au niveau scientifique, quelque chose de très intéressant s'observait : elles repoussent !

Le site n'a donc pas été abîmé. Vous pourrez demander aux plongeurs du club local, il n'a pas été abîmé et on a enlevé un certain nombre de mines. Il en reste, malheureusement, ce qui veut dire que maintenant il faut continuer à légiférer pour que les gens ne fassent pas n'importe quoi. Ce que j'ai vécu à Brest, je voudrais ne jamais le revivre : des gens s'amuse à aller toucher ces armes, les récupèrent, les mettent parfois dans un laboratoire et il y a des accidents mortels. Nous ne voulons pas de cela. C'est notre première préoccupation.

Evidemment, il faut prendre des précautions. Nous les prenons au maximum. D'abord, nous bougeons les mines, nous les mettons à l'endroit le moins gênant, puis nous faisons en sorte que la charge soit juste la charge nécessaire. Nous faisons tout ce que nous pouvons mais nous n'avons pas encore trouvé la solution miracle permettant de détruire ces mines sans les pétarder.

Croyez que nous le faisons avec le plus grand sérieux et d'abord avec le souci de protéger la vie humaine. C'est ma principale responsabilité. Je suis aussi intéressé que vous par la protection de l'environnement mais il faut d'abord que je protège la vie humaine car c'est d'abord un danger humain. Ce n'est pas pour se faire plaisir.

Dernier point, ce n'est pas Olives Noires qui fait cela. Il se trouve que, malheureusement, cela se passe pendant l'exercice Olives Noires, d'où l'ambiguïté, mais c'était programmé depuis très longtemps. Ce n'est pas un exercice fait pour pétarder, c'est un pétardage que nous devons faire de toute façon et qui a lieu pendant Olives Noires. C'est concomitant mais ce n'est pas Olives Noires qui donne l'occasion de faire ce pétardage.

Nous faisons au mieux. Nous sommes bien conscients de cela, nous pouvons peut-être communiquer mieux et nous allons essayer de le faire mais croyez bien que notre principale préoccupation est d'abord le bien commun, donc la vie humaine en premier lieu.

Je vous propose de nous arrêter là. Nous pourrions parler des heures car tout cela est passionnant. Je suis extrêmement heureux d'avoir pu co-présider ce premier CMF, en ce qui me concerne. Je trouve très intéressant d'avoir des points de situation à la fin car cela permet de dialoguer au-delà de l'ordre du jour.

Avec le co-président et avec la vice-présidente, nous attendons de vous que vous soyez des contributeurs dynamiques avant le 7 octobre pour pouvoir vraiment proposer des amendements intéressants, utiles et pertinents à cette stratégie que nous attendions tous.

Merci infiniment. Bon retour à tous ceux qui viennent de loin.
Merci de votre présence.

(Applaudissements)

La séance est levée à 17 heures.

Annexe

- Liste des participants, membres du Conseil maritime de façade de Méditerranée -

Coprésidence.

- Le VAE M. Charles Henri de la FAVERIE du CHÉ, préfet maritime de la Méditerranée, préfet coordonnateur de façade.
- M. Didier LAUGA, préfet du Gard, suppléant le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet coordonnateur de façade, préfet des Bouches-du-Rhône, empêché.

1. Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics.

- Le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de Haute-Garonne, représenté par Mme Annie VIU, directrice adjointe de la DREAL LRMP.
- Le préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud, représenté par M. Olivier COURTY (de la DREAL Corse).
- Le préfet de Haute-Corse *qui a donné mandat de représentation à M. Frédéric BLUA (DDTM adjoint de l'Hérault).*
- Le préfet des Alpes-Maritimes représenté par M. Dominique DUBOIS (DDTM adjoint des Alpes-Maritimes).
- Le préfet du Var, représenté par Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ (DDTM adjoint du Var).
- M. Didier LAUGA, préfet du Gard.
- Le préfet de l'Hérault, représenté par M. Frédéric BLUA (DDTM adjoint de l'Hérault);
- Le préfet de l'Aude, représenté par M. Frédéric BERLIAT (adjoint au délégué interdépartemental à la mer et au littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude).
- Le préfet des Pyrénées-Orientales, représenté par M. Frédéric BERLIAT (adjoint au délégué interdépartemental à la mer et au littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude).
- Le commandant de la zone maritime Méditerranée, représenté par M. Eric LEFEBVRE.
- Le directeur de l'Agence des aires marines protégées représenté par Mme Céline MAURER.
- Le directeur de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, représenté par M. Pierre BOISSERY.
- La directrice du Grand Port maritime de Marseille, représentée par Mme Magali DEVEZE.
- Le directeur du centre IFREMER de la Méditerranée, M. Vincent RIGAUD.
- Le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, représenté par M. François FOUCHIER.
- Le représentant titulaire des parcs nationaux de Méditerranée, M. Guillaume SELLIER (Parc national de Port-Cros).

2. Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements.

- La représentante titulaire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) littoraux de plus de 100 000 habitants, Mme Raphaëlle LEGUEN, vice-présidente du conseil maritime de façade de Méditerranée.
- Le représentant titulaire du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, *qui a donné mandat de représentation à M. Didier REAULT (Ville de Marseille).*
- Le représentant titulaire du conseil régional de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, M. Didier CODORNIU.
- Le représentant titulaire de la collectivité territoriale de Corse, M. Hyacinthe VANNI.
- Le représentant titulaire du conseil départemental des Pyrénées-Orientales, M. Michel MOLY.
- Le représentant titulaire du conseil départemental de Haute-Corse, *qui a donné mandat de représentation à M. Hyacinthe VANNI (Collectivité territoriale de Corse).*
- Le représentant titulaire de la Ville de Marseille, M. Didier REAULT.

3. Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises (mer et littoral)

- Le représentant titulaire d'Armateurs de France, M. Olivier VARIN.
- Le représentant titulaire du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Provence-Alpes-Côte d'Azur, M. Christian MOLINERO.
- Le représentant titulaire du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Languedoc-Roussillon, M. Marc PLANAS.
- Le représentant suppléant des entreprises de pisciculture de Méditerranée, Mme Sylvie CHARVOZ.
- Le représentant suppléant de la fédération française des ports de plaisance, M. René GAUDINO.
- Le représentant suppléant de la Chambre de commerce et d'industrie de la région PACA, M. Christophe GLORIAN.
- Le représentant titulaire du Pôle Mer Méditerranée, M. Patrick BARAONA.
- Le représentant titulaire du syndicat professionnel des armateurs côtiers de Méditerranée (ARMAM), M. Franck LAUSSEL.
- La représentante titulaire de la fédération nationale des plages restaurants, Mme Geneviève REBUFAT-FRILET.
- Le représentant titulaire des professionnels des énergies renouvelables, M. Germain PEYER.

4. Collège des représentants des salariés d'entreprises maritimes et littorales.

non représenté

5. Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin ou d'usagers de la mer et du littoral.

- Le représentant suppléant du WWF, Mme Catherine PIANTE.
- La représentante titulaire de Surfrider Foundation Europe, Mme Sarah HATIMI.
- Le représentant titulaire de l'union des centres permanents d'initiatives pour l'environnement, M. Henri FRIER.
- Le représentant titulaire des conservatoires des espaces naturels, M. Denis CREPIN.
- Le représentant titulaire de France Nature Environnement PACA, M. Pierre APLINCOURT.
- Le représentant titulaire de France Nature Environnement L-R, *qui a donné mandat de représentation à M. Pierre APLINCOURT (FNE PACA).*
- Le représentant titulaire de l'association "U Marinu", *qui a donné mandat de représentation à M. Jean ESCALES (FFESSM).*
- La représentante titulaire du groupement d'intérêt scientifique pour les mammifères marins de Méditerranée, Mme Hélène LABACH.
- Le représentant titulaire de la fondation du patrimoine maritime et fluvial, *qui a donné mandat de représentation à M. Franck LAUSSEL (ARMAM).*
- Le représentant titulaire du comité national olympique et sportif français, M. Michel COULOMB.
- Le représentant titulaire de la fédération française d'études et de sports sous-marins, M. Jean ESCALES.
- Le représentant titulaire de la fédération française de voile, M. Bernard AMIEL.
- Le représentant titulaire de la fédération française de canoë-kayak, M. René REQUENA.

6. Personnalités qualifiées

- Mme Denise BELLAN SANTINI.
- M. François BONHOMME.

- Intervenants, non membres du conseil maritime de façade de Méditerranée -

- Mme Catherine CHABAUD, déléguée à la mer au littoral auprès de la ministre de l'environnement de l'énergie et de la mer.
- M. Olivier LAROUSSINIE, adjoint de la déléguée à la mer et au littoral.
- M. Pierre-Yves ANDRIEU, directeur interrégional de la mer Méditerranée.
- M. Franck FREDEFON (direction interrégionale de la mer Méditerranée, mission de coordination des politiques de la mer et du littoral).
- M. Nicolas SINGELLLOS (direction interrégionale de la mer Méditerranée, mission de coordination des politiques de la mer et du littoral).

- Organismes experts associés au conseil maritime de façade de Méditerranée -

- Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), représenté par M. Alexis STEPANIAN.
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), représenté par M. Jean-Baptiste SAVIN.

- Autres présents -

- M. François ALESSANDRI, représentant suppléant d'Armateurs de France.
- Mme Clara HENISSART-SOUFFIR, représentant suppléant du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de PACA.
- M. Bertrand WENDLING, représentant suppléant du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Languedoc-Roussillon.
- M. Stéphane PERON, chef du pôle Protection et aménagement durable et de l'espace marin (PADEM) à la préfecture maritime de la Méditerranée.
- M. Didier SAUZADE (IFREMER).
- M. Marcel BONTOUX (CPIE Côte Provençale).

- M. Pierre GUEYDON (conseil régional PACA, direction du développement des territoires et de l'environnement).
- M. Arnaud FREDEFON (direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes).
- M. Julien LANGLET (préfecture de région PACA, adjoint au SGAR).
- M. Jean-Romain BRUNET (conseil régional LRMP, directeur de la mer).
- Mme Valérie RAIMONDINO (conseil régional PACA, service mer et littoral).
- M. Fabrice AUSCHER (DREAL LRMP).
- Mme Caroline DEMARTINI (DREAL PACA).
- M. Matthieu ROSSI (conseil départemental des Bouches-du-Rhône).
- M. Christophe SERRE (conseil départemental des Alpes-Maritimes).
- M. Thomas SERAZIN (CRPMEM de Languedoc-Roussillon).
- M. Laurent GALLISSOT (préfecture de région PACA, conseiller diplomatique).